

ANALYSE STRATEGIQUE DES ENJEUX LIES AU GENRE AU BURKINA FASO

Rapport

Octobre 2003

Consultantes

- **Mme Rosalie OUOBA**
- **Mme Mariam TANI**
- **Mme Zéneb TOURE**

SOMMAIRE

TITRE	PAGES
-INTRODUCTION	11
- les objectifs de l'étude	12
- la méthodologie	12
- les difficultés rencontrées	13
I BREF APPERCU DU CONTEXTE DU BURKINA FASO	14
II. LA PROBLEMATIQUE GENRE ET DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO	16
2.1. L'approche genre et développement et son évolution historique	16
2.2. L'évolution de l'approche au Burkina	16
2.3 Le profil genre du Burkina-Faso	17
III. DIAGNOSTIC ET PROFIL DES DISPARITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES LIEES AU GENRE AU BURKINA FASO	21
3.1. Le domaine économique	21
3.1.1. Le domaine agro sylvo-pastoral	21
3.1.2. Le domaine de la formation et de l'emploi	28
3.1.3. Le domaine du crédit	35
3.2. Le domaine social	39
3.2.1. Le domaine de l'éducation.....	39
3.2.2. Le domaine de la santé.....	46
3.2.3. Le domaine de la Nutrition	50
3.2.4. Le domaine de l'eau potable et assainissement	51
3.3. Le domaine politique	53
3.4 Le domaine juridique	57
IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GENRE AU BURKINA FASO	62
4.1. Les priorités et les politiques	62
4.2. Les institutions	64
4.3. Le Gouvernement	65
4.4. Les Partenaires (multi et bilatéraux)	70
4.5. La Société civile (ONGs) Associations	72
V . LES GRANDS ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION EN MATIERE DE GENRE AU BURKINA.....	73
5.1 Les grands enjeux en matière de genre au Burkina-Faso	73
5.2 Les axes stratégiques d'intervention	78
- Annexes	83
CONCLUSION GENERALE.....	81

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
ADP	:	Assemblée Démocratique Populaire
AEMO	:	Action Éducative en Milieu Ouvert
AFEB	:	Association des Femmes Élues du Burkina
AMIFOB	:	Amicale des Forestières du Burkina
AME	:	Associations des Mères Éducatrices
APE	:	Association des Parents d'élèves
BPAF	:	Bureau de Promotion des Activités des Femmes
CEBNF	:	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CBDF :		
CEPAF	:	Centre Permanent d'Alphabétisation Non Formelle
CEDAW	:	Convention sur l'Élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la Femme
CC-PTF-Genre		Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers en Genre
CES	:	Conseil Économique et Social
CILSS	:	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse
CIFRAF	:	Centre d'Information, de Formation et de Recherche Action pour la femme
CNF	:	Conseil National pour la Femme
CNN	:	Centre National de Nutrition
CNRC/OSC	:	Cellule National de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COAFEB	:	Coordination des ONG Associations/Femmes du Burkina.
CONALDIS	:	Commission Nationale de lutte contre les Discriminations faites aux femmes
COGES	:	Comité de gestion
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVGT	:	Commission Villageoise de Gestion du Terroir
DEP/MEBA	:	Direction des Études et de la Planification/Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DOS	:	Document d'Orient ation Stratégique
DEUG	:	Diplôme d'Étude Universitaire Générale
DREP	:	Direction Régionale de l'Étude et de la Planification
EDS ₂	:	Enquête Démographique et de Santé
EGE	:	États Généraux de l'Éducation
EPCD	:	Établissement Public Communal de Développement
EVF	:	Éducation à la vie Familiale
FAARF	:	Fonds d'Appui aux activités Rémunératrices des Femmes
FAAGRA	:	Fonds d'Appui aux Activités Génératrice des Agricultrices
FONAENF	:	Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle
FNAFERB	:	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
GED	:	Genre et Développement
GOEP	:	Groupe opérationnel des Études Prospectives Burkina 2005

GS/Genre	:	Groupe de Suivi du Genre
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GVF	:	Groupement Villageois Féminin
GVM	:	Groupement Villageois Mixte
IEC	:	Information-Education-Communication
IDH	:	Indicateur du Développement Humain
IFD	:	Intégration des Femmes au Développement
INA	:	Institut National de l'Alphabétisation
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LPDRD	:	Lettre de politique du Développement Rural Décentralisé
MARA	:	Ministère de L'Agriculture et des Ressources Animales
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
LPDRD	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MPF	:	Ministère de la Promotion de la Femme
MET	:	Ministère de l'Environnement et du Tourisme
MST	:	Maladies Sexuellement Transmissibles
MESSRS	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieure et de la Recherche Scientifique
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PAPISE	:	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du secteur de l'élevage
PAN/LCD	:	Programme d'Action National de Lutte contre la
PCME	:	Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDEB	:	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base
PDISAB	:	Programme de Développement Intégré dans les provinces du Sanguié et du Boulkiemdé
PEDI/Kaya	:	Programme et Exécution du Développement Intégré/Kayac
PESAE	:	Projet de Soutien aux Activités Économiques
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	:	Pays Pauvres très Endettés
Projet DCF	:	Projet Droit et Citoyenneté des Femmes
PSB /Gorom	:	Programme Sahel Burkina /Gorom Désertification
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
PQDP	:	Plan Quinquennal de Développement Populaire
OBC	:	Organisation à Base Communautaire
ONATEL	:	Office Nationale des Télécommunications
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	:	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OP	:	Organisation Paysanne
RAF	:	Réforme Agraire et Foncière
RBC	:	Réhabilitation à Base Communautaire
RDA	:	Rassemblement Démocratique Africain
RECIF/ONG	:	Réseau de Communication, d'Information et de Formation des

		Femmes dans les ONGs au Burkina Faso
REGECA/BF	:	Réseau Genre et Créativité en Afrique/Burkina Faso
SPONG	:	Secrétariat Permanent des ONGs
SSB	:	Services Sociaux de Base
SP/CPSA	:	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
STP/PDES	:	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Social et Economique
UNESCO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Education et la Science
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme (Agence des Nations Unies Spécialisée dans la Question Féminine)
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VIH/SIDA	:	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

COMMENTAIRES DU TABLEAU DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES.

Santé.

La situation sanitaire, malgré l'évolution positive de certains indicateurs, demeure préoccupante compte tenu de leurs niveaux actuels. Les indicateurs de mortalité indiquent un niveau de mortalité toujours élevé. L'espérance de vie passe de 48,8 ans pour les femmes et 48,2 ans pour les hommes à respectivement 54,1 ans et 53,3 ans et les taux de mortalité générale évoluent de 17,1‰ pour les femmes et 17,9‰ pour les hommes à respectivement 13,5‰ et 16,3‰. A ce niveau on observe un avantage relatif des femmes (qui ont des niveaux d'indicateurs plus favorables) par rapport aux hommes.

Cette situation précaire risque de s'aggraver avec l'apparition du VIH/SIDA qui hypothèque les efforts consentis en matière de santé. Le Taux de prévalence du VIH/SIDA est estimé à 4,8%. Ce taux est de 6% chez les personnes de (15-24 ans) Les femmes représentent 55% des personnes infectées.

Sur le plan de la fécondité le niveau demeure élevé. Les indicateurs actuels révèlent un accroissement par rapport à leurs niveaux aux périodes de départs. Le taux global de fécondité passe de 199‰ en 1960 à 229‰ en 1998. L'indice synthétique de fécondité (ISF) passe de 6,1 enfants à 6,8 enfants au cours de la même période. Ceci est lié à certains facteurs socioculturels parmi lesquels on peut citer l'éducation. En effet, chez les femmes instruites du supérieur il connaît une baisse passant de 4,1 en 1985 à 2,9 en 1998. -

Education

Le niveau d'éducation au Burkina Faso est très faible. Plus de 70% de la population ne sait ni lire ni écrire. Le niveau d'alphabétisation a connu une très faible évolution. Le taux d'analphabétisme est passé de 93,3% en 1985 à 84,5% en 1998 chez les femmes. A ce niveau on observe d'importantes disparités entre les sexes. Les analphabètes représentent 84,5% des femmes contre 73,9% chez les hommes.

Sur le plan de la scolarisation on observe les mêmes disparités entre sexes. Quant à l'évolution des différents indicateurs elle reste faible malgré les efforts consentis ! Bien que l'accent soit mis ces dernières années pour favoriser la scolarisation des filles, les disparités entre filles et garçons demeurent aussi bien dans le global que dans les chances d'accès. Ainsi, les taux de scolarisation au primaire sont passés de 23,6% pour les filles contre 36,1% pour les garçons en 1991 à, respectivement, 37,2% contre 49,3% en 2002. Les taux d'admission au CP1 passent de 30,2% pour les filles contre 41,8% (soit 138 garçons pour 100 filles) pour les garçons en 1999 à 34,7% pour les filles contre 45,8% pour les garçons en 2002 (soit 132 garçons pour 100 filles).

Activités économiques.

Les indicateurs révèlent une forte proportion de la main d'œuvre agricole au sein de la population active (plus de 90%). Selon le sexe, le niveau d'activité est le même aussi bien chez les hommes que chez les femmes, malgré les quelques disparités observées ; 49,2% de femmes contre 50,8% des hommes dans la population active et 33,6% de femmes contre 66,4% d'hommes dans le secteur industriel et respectivement 21,6 et 78,4% dans le secteur des services. Ces différences sont surtout liées à la prédominance de la vision économique sur la vision sociale du travail. En effet le travail domestique, qui n'apporte pas directement de revenu dans le ménage, n'est pas pris en compte. Cependant, sur le plan social, il est pris en compte parce qu'il contribue à la réalisation des autres productions. Ce travail étant le plus souvent laissé à la charge des femmes, elles sont considérées comme inactives si elles n'ont pas d'autre activité. Ce qui réduit leurs taux d'activité ou leur poids dans l'activité économique.

En ce qui concerne le secteur informel la faiblesse de sa part est liée à l'unique prise en compte de l'activité principale pour la classification des actifs. Plus de 90% étant des agriculteurs ceci réduit le poids de ce secteur aussi bien important en milieu rural qu'en milieu urbain.

Pouvoir de décision.

Bien que les femmes prennent une part active dans les activités politiques, leur participation au pouvoir de décision demeure précaire. Très peu accèdent aux postes de responsabilité. Plus de 80% des postes de responsabilités politico-administratifs sont occupés par des hommes. Les femmes représentent généralement moins de 15%. Seuls les conseillers municipaux comportent en leur sein une plus forte proportion de femmes (21%), cependant les femmes maires ne représentent que 4% contre 96% pour les hommes.

En ce qui concerne les chefs de ménages les femmes représentent moins de 10% des chefs de ménages sauf en milieu urbain où on dénombre 14% de femmes chefs de ménages.

Poids des femmes dans les branches économiques

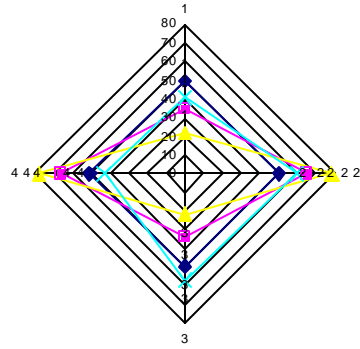


Tableau 1 : Indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des populations au Burkina Faso

INDICATEUR	DONNEES (première période)					DONNEES (les plus récentes)				
	Femmes	Année	Hommes	Année	Source	Femmes	Année	Hommes	Année	Source
ACTIFS HUMAINS : CAPACITE										
<u>Santé</u>										
Espérance de vie à la naissance (ans)	48,8	1985	48,2	1985	1	54,1	1996	53,5	1996	1
Taux brut de mortalité générale (pour 1000)	17,1	1985	17,9	1985	1	13,5	1996	16,3	1996	1
Taux de mortalité infantile (pour 1000 NV)	148,0	1985	145,9	1985	1	100,9	1998	116,1	1998	2
Taux de morbidité (en pour 100) pour le quintile le plus riche	24,6	1994	24,3	1994	9	12,1	1998	10,9	1998	9
Taux de morbidité (en pour 100) pour le quintile le plus pauvre	8,8	1994	9,2	1994	9	3,9	1998	4,7	1998	9
Taux de mortalité juvénile (1-4 ans en ‰)	25,7	1985	25,0	1985	1	128,1	1998	130,9	1998	7
Taux de mortalité moins de 5 ans (pour 1000)	218,2	1985	214,2		1	216,1	1998	231,8	1998	7
Taux brut de natalité (pour 1000)	50		(1960)		1	45,1		(an 1998)		7
Taux global de fécondité (naissances vivantes pour 1000 femmes 15-49 ans)	199,0	1960			1	229	1998			7
Taux global de fécondité des adolescentes (NV pour 1000 femmes 15-19 ans)	157	1985			1	144	1998			7
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme)	6,1	1960			1	6,8	1998			7
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) niveau d'instruction supérieur	4,1	1985			1	2,9	1998			7
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) sans instruction	6,1	1985			1	7,1	1998			7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 n v)	566	1991			2	484	1998			7
Taux de prévalence contraceptive générale (%) de femmes de (15-49 ans)	23	1991			2	79,0	1998			7
Taux de prévalence contraceptive moderne (% de femmes de 15-49 ans)	3,5	1991			2	12,0	1998			2
Risque de grossesses non voulues (% de femmes mariées)	22,2	1993			3	62,2	1998			2
Nombre moyen d'enfants souhaités	5,7	1993	7,1	1993	3	5,7	1998	7,0	1998	2
Naissances assistées par un personnel compétent (% total)	41,5	1993			3	32,1	1998			2
<u>Education</u>										
Taux d'analphabétisme des adultes (% 10 ans+)	93,3	1985	80,6	1985	1	84,5	1998	73,9	1998	9
Taux d'alphabétisation (% de 15-25 ans)	10,1	1991	21,3	1991	2		1998		1998	9
Taux brut de scolarisation au primaire (% des enfants 7-72 ans)	23,6	1991	36,1	1991	4	37,2	2002	49,3	2002	5
Taux brut d'admission au CP1 (% enfants 7 ans)	30,2	1999	41,8	1999	5	34,7	2002	45,8	2002	5
Taux net de scolarisation au primaire (% enfants (7-72 ans)	26,8	1999	37,9	1999	5	29,0	2002	38,6	2002	5
Taux brut de scolarisation au secondaire	6,5	1994	11,6	1994	6	7,9	1997	13,4	1997	6
Enseignement supérieur (effectif)	2 013	1993	6 800	1993	6	3 946	2002	11 589	2002	6
ACTIFS HUMAINS : CAPACITE										
Effectifs des élèves au primaires	216 396	1991	344 248	1991	4	392 108	2002	546 130	2002	5
Effectifs des élèves au secondaire	30 693	1991	61 718	1991	4	86 691	2002	130 485	2002	6
Dont enseignement général	30 021	1991	60 430	1991	4	77 778	2002	122 248	2002	6
Dont enseignement technique	672	1991	1 288	1991	4	8 913	2002	8 237	2002	6

(1) = RGP85 (2) = ED91 (3) =EDS1 (4) = Annuaire statistique du BF (5) = DEP/MEBA (6) =DEP/MESSRS

(7) = EDS2 DEP/Santé (12)=SP/CONAPO	(8) = EP1	(9) = EP2	(10)=	DONNEES (première période)					DONNEES (les plus récentes)				
				Femmes	Année	Hommes	Année	Source	Femmes	Année	Hommes	Année	Source
VIH /SIDA													
Prévalence VIH adultes (% groupe 15-49 ans)	7,1	1997				12	4,8 (2001)				12		
Femmes % de la population infectée							55	1999			15		
Taux de prévalence VIH chez les jeunes (15-24 ans)							6	1999	2	1999	15		
Population adulte (15-49 ans) vivant VIH/SIDA							330 000 (1999)				15		
Pourcentage dans le groupe (15-19 ans)							2,0	1999	1	1999	15		
Pourcentage dans le groupe (20-29 ans)							15	1999	8	1999	15		
Pourcentage dans le groupe (30-39 ans)							18	1999	23	1999	15		
Nombre total de personnes infectées							350 000 (1999)				15		
Orphelins du SIDA (cumulatif)							320 000 (1999)				15		
Femmes aux consultations prénatales des grands centres urbains (% infectés)							7	1999			15		
Femmes aux consultations prénatales hors grands centres urbains (% infectés)							4	1999			15		
Prostituées /hommes atteints de IST dans les grands centres urbains (% infectés)							58	1994	42	1992	15		
ACTIFS ECONOMIQUES : OPPORTUNITE													
Taux d'activité.													
Taux d'activité économique des adultes	48,1	1985	54,2	1985	1		45,8	1996	52,9	1996	1		
M. O agricole % de M. O total F/H	93,5	1985	91,2	1985	1		92,1	1996	89,5	1996	1		
M. O industrie % de M. O total F/H	4,0	1985	3,1	1985	1		1,0	1996	1,9	1996	1		
M. O services % de M. O total F/H	0,43	1985	1,5	1985	1		0,4	1996	1,3	1996	1		
M.O. Emploi secteur informel % de M. O. total F/H													
Gender Intensity of Production													
M. O agricole (% Femmes -Hommes)	49,7	1985	50,3	1985	1		49,2	1996	50,8	1996	1		
M. O industrie (% Femmes -Hommes)	34,9	1985	65,1	1985	1		33,6	1996	66,4	1996	1		
M. O services (% Femmes -Hommes)	21,7	1985	78,3	1985	1		21,6	1996	78,4	1996	1		
Emploi secteur informel (% Femmes -Hommes)	40,6	1985	59,4	1985	1		56,9	1996	43,1	1996	1		
Contribution au PIB (%)													
ACTIFS PHYSIQUES : SECURITE													
Accès à une source améliorée d'eau potable (%)	49,6	1994	42,5	1994	10		64,2	1998	50,8	1998	10		
Accès source améliorée d'eau potable (%) rurale		34,4	(1994)		10			43,0	(1998)		10		
Accès source améliorée d'eau potable (%) urbaine		78,8	(1994)		10			82,9	(1998)		10		
Accès à une hygiène améliorée (%)	35,0	1994	26,2	1994	10		41,6	1998	28,7	1998	10		
Accès à une hygiène améliorée (%) rurale		14,1	(1994)		10			13,4	(1998)		10		
Accès à une hygiène améliorée (%) urbaine		79,0	(1994)		10			85,9	(1998)		10		
Utilisation de l'énergie traditionnelle (%)		88,3	(1994)		10			87,3	(1998)		10		
ACTIFS SOCIAUX : POUVOIR													
Pouvoir politique des femmes.													
Représentation à l'Assemblée Nationale (%)							8,1	2002	91,9	2002	15		
Conseillers municipaux							20,9	2001	79,1	2001	15		
Représentation au niveau ministériel.							12,1	2001	87,9	2001	15		
Secrétaires généraux de ministères							6,7	2001	93,3	2001	15		
Maires de commune ou d'arrondissement							3,8	2001	96,2	2001	15		
Haut Commissaires de province							6,7	2001	93,3	2001	15		
Femmes chefs ménage													
Femmes Chef de ménage (%)	9,7	1985	90,3	1985	1		8,7	1998	91,3	1985	9		
Femmes Chef de ménage en milieu rural (%)	9,3	1985	90,7	1985	1		7,0	1998	93,0	1985	9		
Femmes Chef de ménage en milieu urbain (%)	13,7	1985	86,3	1985	1		14,5	1998	85,5	1985	9		

(1) = RGP85 (2) = ED91 (3) =EDS1 (4) = Annuaire statistique du BF (5) = DEP/MEBA (6) =DEP/MESSRS

(7) = EDS2 (8) = EP1 (9) = EP2 (10)= DEP/Santé (11) = CNLS (12)=SP/CONAPO

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, les femmes représentent 52% de la population selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2002) et assurent plus de 60% de la production agricole nationale selon les estimations du Ministère de l'Economie et des Finances (1998). Leur importance en terme numérique et leur poids dans la production en font des actrices privilégiées dans la lutte pour le développement. Pourtant tous ces efforts quotidiens n'ont pas une assez forte incidence sur leur niveau de vie. Selon les données de l'enquête sur la pauvreté, elles constituaient 51,7% (1) des groupes extrêmement pauvres.

Depuis des décennies, plusieurs approches ont été expérimentées en vue de réduire les disparités entre les hommes et les femmes. Mais les résultats restent mitigés. Le fossé entre la femme et l'homme est encore grand. La faillite de ces approches a conduit le Burkina Faso à donner, dans sa lettre d'intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005), une nouvelle orientation de sa politique de développement en la centrant désormais sur le concept de sécurité humaine.

En mai 2000 le Burkina Faso a adopté le « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté » (CSLP) qui présente les priorités du pays en matière de développement durable pour la décennie en cours. L'objectif visé par le CSLP est de favoriser une croissance économique équitable de l'ordre de 7 à 8% pour une croissance du PIB/tête d'environ 5% pendant la période 2000-2004. Si dans ses principes directeurs, le CSLP se veut un instrument de réduction de la pauvreté et des disparités, dans le contenu, la problématique du genre n'a pas suffisamment été prise en compte.

L'engagement de l'Etat en faveur de la promotion féminine s'est matérialisé depuis 1997 par la création d'un Ministère de la Promotion de la Femme (MPF). Ce ministère est chargé de coordonner et d'impulser des actions en faveur de la femme et ce, en relation avec les autres départements ministériels.

Toutefois, les résultats et les impacts de toutes ces actions restent encore faibles et insuffisants.

Dès lors, il apparaît opportun et nécessaire de faire un état des lieux de la problématique du genre au Burkina Faso. Ce diagnostic donnera un aperçu de l'évolution des problèmes liés au genre, des pistes de travail et les efforts à accomplir en la matière.

Une revue documentaire des politiques et programmes exécutés et en cours a permis de tirer des enseignements et de relever les grands enjeux liés au genre au Burkina, afin de réduire les problèmes d'iniquité liés au genre tels que l'accès aux opportunités, aux services sociaux, aux facteurs de production, de renforcement de capacité, et au pouvoir politique, économique et social.

Cette étude portant sur l'analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso a pour objectif global de faire un examen synthétique des principaux problèmes du genre dans le pays afin d'apporter des améliorations dans la stratégie et les programmes d'appui au Burkina Faso.

Les objectifs de l'étude

1. Faire une analyse de la dimension genre dans tous les aspects et secteurs de développement du pays ;
2. Identifier les politiques et actions de genre pertinentes et importantes pour la réduction de la pauvreté, la croissance économique, le bien-être humain et le développement durable;
3. Intégrer lesdites politiques et actions dans le dialogue et le programme d'assistance au pays

La méthodologie suivie

l'analyse documentaire

Une analyse documentaire diversifiée prenant en compte des documents de portée générale complétée par des documents spécialisés dans le domaine du genre a été faite.

Les entretiens

Une des principales caractéristiques de cette étude est son caractère participatif. L'analyse des données collectées auprès des acteurs du développement rencontrés au niveau central (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et dans 4 régions du Burkina Faso a enrichi l'analyse documentaire. Le choix des régions a été fait selon des considérations socio-économiques et culturelles et des critères de proximité. Les régions suivantes ont été retenues :

- La région du Sud-ouest qui couvre les provinces du Ioba, Bougouriba, Poni et Nounbiel
- La région des Hauts Bassins qui couvre les provinces du Houet, du Kéné Dougou, et Tuy.
- Ces deux régions regorgent de potentialités économiques, elles sont géographiquement proches et constituent des zones d'accueil et de transition des migrations intérieures ou vers les pays limitrophes.
- La région de l'Est qui couvre les provinces du Gourma, Gnagna, Komandjari, Kompienga, Tapoa. Cette région est une zone enclavée, située à l'extrême est du pays où les mouvements associatifs féminins sont encore peu organisés et où les institutions d'appui sont peu représentées.
- La région du Nord qui couvre les provinces du Lorum, Passoré, Yatenga, Zoundama.
- Cette région enregistre l'existence d'une dynamique associative développée avec la présence de nombreuses ONG et organisations de femmes.

Les ateliers techniques et le forum national

Des occasions d'échanges ont permis de soumettre les travaux dans leurs différentes phases aux critiques.

- Les rencontres de travail avec les PTF/Genre ont permis de recentrer l'étude et amender la première version de l'étude en début de processus.
- Une séance de travail avec un consultant de la Banque Mondiale Washington a permis de préciser la thématique conduisant à une réorientation du contenu.
- Les ateliers techniques ont permis aux personnes ressources de l'administration et de la société civile d'amender et d'enrichir le document.

Le Forum national qui a regroupé les responsables centraux et régionaux du Ministère de la Promotion de la Femme, les points focaux genre des départements ministériels, des représentants de la Société Civile et des partenaires techniques et financiers a constitué un cadre d'amendement, d'enrichissement et de validation du document.

Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées portent sur :

- La non disponibilité des données statistiques désagrégées par sexe dans tous les secteurs d'activité. Les données existantes ne sont pas centralisées et sont peu connues.
- Les enjeux liés à la thématique de l'étude a entraîné un engouement de la plupart des partenaires techniques et financiers et le Ministère de la Promotion de la Femme (MPF) ; ceci a constitué une difficulté pour la prise en compte de l'ensemble des préoccupations.

I. BREF APPERCU DU CONTEXTE DU BURKINA FASO

Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso compte une population d'environ douze (12) millions de personnes dont une des caractéristiques majeures est la jeunesse ; en effet plus de 45 % de la population a moins de 15 ans et 51,8 % est féminin. Avec une densité moyenne de 38,1 habitants au kilomètre carré, le taux de croissance générale de la population est de 2,38 % et la population rurale représente 81,1 %.

Entre 1995 et 1999, le cadre macroéconomique a connu des performances relativement bonnes ; le PIB à prix constant estimé à mille cent dix huit virgule six (1118,6) milliards de FCFA en 1999 a connu un taux de croissance moyenne de 5 % durant la période de 1995-1999. Il en a résulté une amélioration du PIB per capita de l'ordre de 2,6 % pendant la même période contre 0,6 % entre 1980 et 1993. Ces performances n'ont pourtant pas été suffisantes pour améliorer de façon significative le niveau de vie des populations. Les résultats de l'enquête effectuée en 1994 sur les conditions de vie des ménages indiquent que 51,7 % des femmes contre 48,3 % d'hommes étaient extrêmement pauvres ; ils disposaient d'un revenu annuel inférieur à vingt sept mille six cent dix neuf (27.619) FCFA (1) ; les plus pauvres se retrouvaient surtout parmi les employés de l'agriculture vivrière.

Ces dernières années, la part du secteur primaire dans le PIB est de 35,7 % ; il est après le secteur tertiaire (43,1 %) le second pilier de l'économie. En 2000, il a contribué pour près de 90 % aux exportations du pays ; le secteur secondaire, participe pour 19,7 % à la constitution du PIB (2).

En milieu rural comme urbain, les femmes jouent un rôle important dans la production des biens ; le secteur agricole occupe 83 % des femmes actives en saison pluvieuse, alors qu'elles ne créent que 4,7 % de leurs revenus des activités agricoles contre 32,4 % pour les hommes. Les activités non agricoles recouvrent principalement le commerce et l'artisanat classés dans le secteur informel procurent aux femmes 28,5 % de leurs revenus .

1

L'évolution sociopolitique depuis les années 80, indique que le paysage politique burkinabé a connu de nombreuses évolutions jusqu'à nos jours. L'avènement de la Révolution démocratique et Populaire le 4 août 1983 va être suivi dès le 15 octobre 1987 par une politique d'ouverture démocratique que tout en s'amplifiant et se précisant va donner naissance à la quatrième

¹ (1) Ministère de la Promotion de la Femme-4^e et 5^e rapports périodiques conaldis-février 2003.

(2) Coopération au développement - Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté , cadre référentiel d'intervention des partenaires au développement du Burkina - Rapport 2000.

République. Le Burkina Faso vit une vie constitutionnelle normale ; avec la mise en place des institutions (Assemblée nationale, le conseil économique et social ...) le Burkina Faso avance dans un Etat de droit avec tout ce que cela implique comme démocratie ; en effet, le processus démocratique entamé depuis 1991, se consolide progressivement ; depuis 1997, le gouvernement a entrepris de définir et de mettre en place un cadre législatif réglementaire favorable à la bonne gouvernance.

Pendant que le pluralisme politique est consacré, les libertés publiques et individuelles sont garanties et un processus de décentralisation a été adopté.

Les dernières élections législatives ont vu une montée en puissance de l'opposition qui s'octroie ainsi un taux respectable de sièges à l'assemblée nationale.

La liberté d'association se concrétise au niveau des femmes par la création de nombreuses structures féminines dont plusieurs sont d'obédience politique avec ce que cela peut avoir comme conséquences sur la mobilisation des femmes.

II. PROBLEMATIQUE GENRE ET DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

II.1. L'APPROCHE GENRE ET DEVELOPPEMENT

Le genre, qu'est ce que c'est ?

Généralement défini comme les relations entre hommes et femmes dans une culture donnée et les rapports de pouvoir inhérents à ces relations.

Source : Atelier régional « Genre et CSLP » juillet 2003 Tenkodogo-Burkina Faso.

Contrairement au mot « sexe » qui définit les différences biologiques, le terme anglais de gender permet de montrer que les inégalités ne sont pas immuables, car les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société changent sous l'influence des facteurs économiques, culturels, sociaux, religieux ou politiques.

Dans l'approche genre, il s'agit de transformer les structures sociales qui perpétuent la subordination de la femme ; Cette approche met l'accent sur les rapports entre les hommes et les femmes et sur les autres formes de particularités et disparités socialement et culturellement construits.

II.2. Evolution de l'approche au Burkina

Au lendemain des indépendances, la dynamique s'est traduite par l'adoption des concepts et approches introduites et/ou présentées comme conditions de financement notamment par la coopération bi ou multilatérale.

Le Burkina a ainsi vécu au gré des évolutions au plan régional et international allant du concept égalité d'accès de la femme et de la jeune fille à l'école en 1967 (projet UNESCO/Haute Volta) en passant par l'intégration des femmes dans le développement (1975), l'approche Femmes et Développement (années 1985) pour aboutir au genre et développement (années 1990). Il faut noter que les approches se sont souvent développées sur le territoire de façon concomitante.

Cette évolution conceptuelle a d'ailleurs engendré de multiples visions du genre sur le terrain du développement ; c'est ainsi qu'on parle de :

- Genre-Egalité entre les sexes ,
- Egalité entre les hommes et les femmes,
- Promotion de la femme,
- Egalité des sexes,
- Sexo-spécifié.

L'utilisation de l'un des concepts n'exclut pas d'emblée celle des autres.

L'annexe N° 1 de ce document propose un développement exhaustif de l'approche genre et de son évolution historique au Burkina Faso.

II. 3. LE PROFIL GENRE DU BURKINA

Position des femmes et les rôles de genre au Burkina Faso

Les rôles de genre font partie intégrante de l'identité et l'appartenance sociale et culturelle. Les deux rôles de production et de reproduction sont associés à un ensemble de conduites particulières et de normes et valeurs sociales. Les rôles des femmes dans la société burkinabè ont connu beaucoup de mutations aussi bien dans le temps que dans l'espace.

L'organisation sociale traditionnelle étant à prédominance patriarcale et gérontocratique, sous l'influence des pesanteurs socioculturelles (coutumes, religions, interdits), les femmes occupent une place secondaire et sont victimes de discriminations et d'injustices sociales comme l'excision, le lévirat, le mariage forcé.

La grande majorité des spécificités socioculturelles du Burkina sont de filiation patrilinéaire caractérisée par le pouvoir de décision aux mains de l'homme et la subordination de la femme. Les sociétés à filiation matrilineaire (les enfants héritent de leur oncle maternel) sont marquées par un certain pouvoir des femmes. Cette situation a évolué vers une filiation à double descendance parentale de nos jours. Cependant la situation des femmes n'est guère différente de celle des autres régions du Burkina.

Division du travail

Si les femmes sont actives dans tous les domaines d'activités, c'est seulement au niveau de la reproduction sociale et l'établissement de relations sociales que leur rôle est reconnu. Le travail productif qu'elles abattent n'est pas reconnu ni valorisé même si comparativement aux hommes, leur apport à la contribution du PIB est plus importante : 56,4 % contre 43,6 % pour les hommes¹.

- **Rôle de reproduction**

Les femmes et les hommes jouent des rôles importants dans la reproduction ; cependant, les femmes sont les principales impliquées dans l'entretien de la famille, l'éducation des enfants, de l'alimentation et des soins des enfants dans les différentes spécificités socioculturelles². Selon une étude parue dans Spore³ et effectuée au Burkina Faso, les hommes dépensent seulement 8 % de leurs revenus en nourriture ; en revanche, les femmes dépenseraient 84 % de leurs revenus pour les repas et pour les besoins de base de la famille. Selon les normes traditionnelles, c'est

¹ Source : Estimation par Aissétou Gueye(UNECA) 2002

² Pour corroborer cette affirmation, l'étude Nationale prospective « Burkina 2025 » indique que 43 % de l'opinion publique burkinabè considère que le principal rôle de la femme est de « faire la causerie » le 2è rôle indiqué est d'éduquer les enfants ; Dans l'ensemble, les burkinabè perçoivent le principal rôle social de la femme comme se réduisant à assurer des tâches liées à la reproduction et au maintien de la cohésion et de l'harmonie sociale et familiale.

³ Projet de Développement Rural Intégré/Houet-Kossi-Mouhoun(PDRI /HKM) Etude sur la prise en compte du Genre dans le PDRI. Z.TOURE et M. YACOUBA-aout 2000

l'homme qui assure la fourniture des céréales pendant toute l'année, mais on assiste aujourd'hui à la défaillance des hommes qui n'assurent plus que pour quelques mois (3-4 mois) les céréales à la famille ; Les femmes voient leurs charges augmenter en voulant pallier à ce manque sans disposer en contrepartie d'une plus grande maîtrise des actifs .

Les hommes participent très peu aux tâches domestiques ; en milieu rural, ils aident les femmes dans les corvées d'eau et le ramassage du bois lorsque la famille dispose d'équipements de transports modernes notamment le vélo, une charrette ; ceci, grâce aux actions de sensibilisation engagées par les organisations depuis quelques années.

En milieu urbain avec les technologies modernes, les hommes dans les ménages mononucléaires s'impliquent de plus en plus dans les activités domestiques en appui aux femmes.

- **Rôle de production**

En milieu rural, les femmes sont principalement actives dans les activités agricoles, pastorales, de maraîchage et commerciales.

Au niveau des activités agricoles, selon les sociétés, elles participent aux travaux champêtres dans le champ familial et de plus en plus dans les champs de coton. Le type de travail diffère selon les ethnies. Elles aident également leurs maris sur les sites maraîchers. Elles exploitent en plus des lopins de terre personnels pour leurs propres cultures d'arachides, de niébé, de sorgho, etc.

Traditionnellement, dans certaines sociétés, les femmes ne cultivaient pas, mais semaient et récoltaient pour l'homme. Sous l'influence des migrations, des brassages des populations ainsi que de l'introduction des cultures de rentes, les femmes participent de plus en plus à toutes les activités agricoles et de plus en plus comme main-d'œuvre agricole rémunérée.

Les femmes sont aussi présentes dans les activités d'élevage. Avec l'appui des ONG et projets de développement elles pratiquent l'embouche ovine.

Pendant la saison sèche, les principales activités menées sont l'artisanat, les activités de transformation des produits du cru et le petit commerce. Ce sont des activités initiées sans formation professionnelle requise et sans capital financier en général.

- **Les activités communautaires**

Les femmes sont fortement impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales (les baptêmes, funérailles, organisation des mariages, visite aux parents et aux malades). Dans la majorité des milieux socioculturels du Burkina Faso, à partir d'un âge avancé, elles jouent au sein de la communauté des rôles de conseillères, de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant ces apports ne sont pas toujours reconnus comme un vrai travail malgré le temps, l'énergie et les ressources financières qu'elles y investissent.

Accès aux services sociaux de base

Du fait de leur statut social de subordination, les femmes ont un accès limité aux services sociaux de base comme la santé, l'éducation, la formation, l'information et le temps.

- **Santé**

D'une manière générale, la situation sanitaire des populations au Burkina est préoccupante. Les femmes sont confrontées à la malnutrition, aux grossesses précoces, multiples et rapprochées, au VIH/SIDA.. La pauvreté est une des causes principales de la faible fréquentation des services de santé, et de l'accès aux médicaments par les femmes. Elles ont donc recours à la médecine traditionnelle, à la pharmacopée et au médicament de la rue en cas de maladie.

Le coût social du surcroît de travail des femmes est sa répercussion sur leur état de santé. Cette situation est aggravée par des problèmes de malnutrition constatés chez les femmes enceintes et celles qui allaitent. Malgré les efforts du ministère de la santé pour mettre à la disposition des femmes les moyens de contraception moderne, le taux de prévalence contraceptive moderne est de 12 %. Il convient de relever que les deux problèmes de santé publique les plus importants sont le paludisme et la pandémie du Sida qui a un visage féminin et jeune. Une bonne partie des revenus de la femme sont investis dans l'accès aux soins de la famille notamment des enfants.

- **Eau et Assainissement**

L'accès à l'eau est un domaine traditionnellement réservé aux femmes qui sont les principales responsables de l'approvisionnement en eau de la famille. De part leur fonction de ménagère, elles sont les plus grandes utilisatrices de l'eau pour les besoins domestiques de la famille. Cependant les femmes sont exclues des prises de décisions relatives à l'emplacement, la gestion et l'entretien technique des points d'eau. Elles sont uniquement prises en compte dans les comités de gestion des points d'eau à travers les postes d'hygiéniste ce qui les confine davantage dans leur rôle de ménagère qui leur est traditionnellement dévolue.

En tant que principales utilisatrices de l'eau, elles sont permanentement en contact avec les eaux usées et insalubres donc les plus exposées aux maladies hydriques. Les femmes sont aussi les principales victimes des pénuries d'eau. 64,2 % des personnes ont accès à une source améliorée d'eau potable ; cette proportion tombe à 43 % en milieu rural.

- **Education**

Bien que d'énormes efforts aient été fournis pour améliorer l'accès des femmes aux services de l'éducation, le taux de scolarisation des filles est faible, avec des inégalités d'accès à la scolarisation des filles qui varie selon les zones géographiques et le niveau de vie des familles. La scolarisation des enfants incombant à l'homme, celui-ci envoie plus volontiers le garçon à l'école, la vocation première de la petite fille étant d'apprendre auprès de sa mère à devenir une femme.

Dans le domaine de l'alphabétisation, on assiste au même phénomène où très peu de personnes sont alphabétisées et surtout les femmes. Certaines associations de femmes ont développé des cours d'alphabétisation au profit de leurs membres et d'autres femmes de leurs localités.

Accès aux ressources

- **Terre**

La femme a droit à un lopin de terre pour son jardin potager. Cependant pour mener des activités agricoles de rente comme la culture de l'arachide, elle est obligée d'emprunter un lopin de terre auprès des propriétaires terriens. Dans les deux cas de figure, les femmes ne sont pas propriétaires terriens, elles détiennent simplement des droits d'usage précaires sur les terres qu'elles exploitent. Elles n'ont aucune garantie sur les terres et celles-ci peuvent leurs être retirés d'un moment à l'autre même et surtout après aménagement et restauration.

- **Crédit**

Plusieurs organismes de crédit interviennent dans l'octroi de crédit mais la plupart d'entre eux ne sont pas accessibles aux femmes les modalités d'octroi de crédit étant conditionnées par des garanties dont les femmes ne disposent généralement pas. Elles ne possèdent pas de biens pouvant servir de garanties pour l'acquisition de prêts auprès de ces institutions bancaires. Cependant, il existe des institutions de crédits spécifiques aux femmes comme le FAARF et des ONG qui offrent aux femmes des crédits. Mais le plus souvent ce sont de petits crédits qui ne permettent pas aux femmes de réaliser des activités nécessitant de gros investissements. Par ailleurs, Les femmes soulignent comme difficultés les taux d'intérêt relativement élevés, les périodes d'octroi qui ne permettent pas toujours d'utiliser de manière efficace le crédit.

- **Contrôle du temps**

Le temps demeure une denrée rare pour les femmes. Elles ne disposent pas de leur propre temps, Dans le cadre des stratégies de survie qu'elles développent, elles exercent plusieurs activités de façon concomitante. Elles se regroupent pour exécuter certaines activités en vue d'économiser le temps. La polygamie est une stratégie de partage des travaux domestiques et de certaines responsabilités conjugales. Une autre stratégie utilisée par les femmes est l'implication précoce des petites filles dans les activités domestiques (corvée d'eau, garde des enfants).

III. .DIAGNOSTIC ET PROFIL DES DISPARITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES LIEES AU GENRE AU BURKINA FASO

3.1 LE DOMAINE ECONOMIQUE

3.1.1. LE DOMAINE AGRO SYLVO PASTORAL

Les hommes et les femmes sont impliqués dans les activités agro-sylvo-pastorales, cependant celles menées par les femmes ne sont pas considérées comme des activités de production. La non-reconnaissance du rôle productif des femmes rend invisible et mal connu leur contribution importante.

L'accès des femmes aux ressources et aux facteurs de production ainsi que leur contrôle sont limités. Elles ne peuvent par conséquent pas toujours jouir des bénéfices de leur travail. Cela peut influencer directement la productivité et la production des femmes, et donc de l'exploitation familiale en milieu rural.

3.1.1 1 Le secteur de l'agriculture

L'analyse genre du secteur

Les femmes constituent 52 % des actifs agricoles avec des disparités entre les régions : Sahel 36 %, Centre 55 % (statistiques agricoles 1998). Elles fournissent une grande partie de la main d'œuvre aussi bien dans l'agriculture de subsistance que pour les cultures de rente. Elles assurent presque exclusivement les activités de cueillette et la transformation des produits agricoles.

La sécurité foncière est une contrainte majeure pour la grande majorité des femmes en milieu rural. Dans la plupart des sociétés, la problématique « femme et foncier » se pose généralement en terme d'accès à la terre fertile et de sécurité sur les terres attribuées. Dans les sociétés Mossi, la femme se voit attribuer un lopin de terre appelé « Boelga » dont l'emplacement n'est pas garanti. Dans les sociétés à filiation matrilineaire, les femmes peuvent hériter de la terre ; Pour les Peulh, les femmes ne cultivant pas, le problème de sécurité foncière des femmes ne se pose donc pas.

En dehors d'une cartographie nationale de la situation foncière des femmes, les données disponibles montrent que les femmes ont des petits lopins de terre pour leurs champs individuels ; la moyenne des exploitations agricoles des femmes chefs de ménage est de 0.25ha contre 2.5ha pour les hommes. Ce sont généralement des terres de moindre qualité ou celles laissées en jachère.

Si elles ont une certaine sécurité sur les parcelles attribuées par le mari, il n'en est pas de même de celles empruntées à d'autres propriétaires ; celles ci peuvent être retirées à tout moment.

L'insécurité foncière a pour conséquence un faible degré d'investissement et d'action de Gestion des Ressources Naturelles et de conservation des eaux et des sols (GRN/CES) se traduisant par une faible rentabilité et une faible production.

20% seulement des femmes bénéficient de l'encadrement agricole (Marguerite K. 1999). L'inégalité d'accès aux équipements, aux intrants (engrais, semences améliorées,...) est liée au manque d'information et à la non prise en compte des besoins réels des femmes ; d'autre part à leur coût élevé. La fumure organique est réservée au champ familial ; les femmes ne peuvent pas en disposer pour leurs parcelles bien qu'elles aient contribué à sa production.

Les inégalités directement liées au domaine productif agricole peuvent se résumer comme suit :

- inégalité d'accès et de contrôle sur les facteurs de production, comme la terre, la main-d'œuvre, le crédit, l'information, les intrants
- inégalité de contrôle sur les bénéfices du travail et de la production
- inégalité dans la prise de décision, tant au niveau du ménage, qu'au niveau des organisations communautaires.

L'analyse institutionnelle

L'Etat, à travers le Ministère de l'agriculture a mis en place des dispositifs institutionnels pour la prise en compte du genre ; le BPAF (Bureau de Promotion des Activités des Femmes) qui était chargé de l'encadrement et du suivi des activités des femmes a contribué au renforcement des femmes dans le domaine agricole et organisationnel. Des techniciennes supérieures de transformation agricole installées dans les Directions provinciales de l'Agriculture sont chargées d'appuyer les femmes.

Au niveau des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH), la proportion des femmes est faible, soit 16,7%.

Le pilotage des politiques agricoles est placé sous la tutelle d'une structure interministérielle (12 ministères), le SP/CPSA qui a pour objectif la coordination des politiques agricoles à travers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles. Depuis juillet 2002 un service chargé du genre a été mis en place avec un ancrage institutionnel au niveau de la prise de décision. Le SP/CPSA a élaboré en mars 2003 une note de Stratégie sur la mise en œuvre de l'approche genre et développement dans les politiques sectorielles agricoles. Ce document propose une approche transversale de la prise en compte de cette dimension à travers 3 axes :

- L'institutionnalisation de l'approche à travers le renforcement des capacités ;
- L'appui à la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions
- La prise en compte du genre dans le partenariat avec les structures (Etat, Société Civile,...).

La Confédération Paysanne est la structure faîtière reconnue par l'Etat, censée représenter les OP (Organisations Paysannes). Les femmes sont représentées dans le bureau avec 2 représentantes de la FENAFER-B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina) et 3 femmes venant des autres OP faîtières.

Au niveau de la base, la tendance générale actuelle est l'abandon des OP mixtes par les femmes où elles sont faiblement représentées et où elles ont un accès limité aux prises de décisions pour former des GVF (Groupement Villageois Féminin).

Analyse genre des politiques et stratégies agricoles

Selon une analyse récente faite par le SP/CPSA, l'application de l'approche GED dans les différents documents de politiques sectorielles agricoles, et de programmes et projets de développement rural, reste insuffisante.

Les politiques sectorielles agricoles ont tendance à être «genre neutre» couvrant de manière globale les hommes et les femmes de façon égalitaire. Cette méthode conduit à des biais en faveur des hommes et tend à marginaliser davantage les femmes. Les hommes et les femmes ont différents rôles dans la production agricole, chacun avec ses intérêts, contraintes, opportunités et besoins spécifiques et devraient nécessairement être pris en compte selon leur spécificité.

Une lecture analytique selon le genre des différents documents de politiques agricoles par le SP/CPSA dans le document « Note stratégique pour la prise en compte du genre dans le développement agricole » mars 2003 a montré que :

Le DOS (Document stratégique à l'horizon 2010, 1997) reconnaît la forte participation des femmes au développement économique et social. Les actions préconisées s'inscrivent plutôt dans une approche Femmes et Développement, et se fondent sur la position défavorisée des femmes, mais pas sur une analyse des inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole.

Le PSO (Plan stratégique Opérationnel, 1999) qui reprend les grandes orientations formulées dans le DOS n'a pas pour autant opérationnalisé la prise en compte des femmes. Au niveau des plans d'actions, filières et thèmes transversaux, il n'y a pas eu de priorisation d'actions par genre, ni une estimation préalable de l'impact des actions sur les différents genres.

3.1.1.2. Le secteur de l'élevage

Analyse genre du secteur

Il est reconnu que les femmes jouent un rôle primordial dans la production animale ; elles s'occupent de l'entretien des animaux fragiles et du petit élevage, de la transformation et de la commercialisation du lait, des soins des animaux qui ne partent pas en transhumance. Cette situation varie suivant les spécificités socioculturelles.

Analyse institutionnelle

Au niveau de la DVTT, au service de la formation et de la vulgarisation, le bureau d'appui aux activités féminines chargé de l'encadrement des femmes rencontre des limites dans la mise en

oeuvre de ses activités parce que n'ayant pas de ressources propres. Il se pose le suivi des actions en faveur des femmes.

On constate l'émergence de nombreux groupements féminins dans le domaine de l'élevage, représentés dans l'organe dirigeant de la Fédération des Eleveurs du Burkina, qui constitue l'organe faïtier.

Analyse des politiques et stratégies dans le domaine de l'élevage

Le PAPI SE 2000 (Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Élevage) est le document de référence dans le domaine de l'élevage. Cette politique manque de stratégie opérationnelle pour préciser comment l'élevage peut contribuer à une meilleure équité entre les sexes. Les activités proposées s'inscrivent dans une approche Femmes et Développement (volet à part pour les femmes).

En évaluant le domaine, on doit reconnaître aujourd'hui qu'il y a eu quelques avancées notamment des projets et programmes en faveur des femmes surtout dans divers domaines :

- épargne et crédit
- transformation des produits agricoles
- activités génératrices de revenus
- augmentation de la participation des femmes à la prise de décision.

3.1.1.3. Le Secteur de l'environnement

Analyse genre du secteur

L'utilisation des ressources naturelles a longtemps été perçue surtout dans l'optique d'une exploitation jusqu'au moment où la dégradation des ressources s'est exacerbée et a atteint un seuil où la nécessité de leur gestion s'est imposée comme un enjeu de développement durable.

Les femmes ayant un rôle central dans les actions visant à assurer la subsistance de la famille, se sont retrouvées au cœur des actions de gestion des ressources naturelles. Les politiques à la base des actions des GRN n'ont cependant pas tenu compte de leurs besoins et situation spécifique.

La situation des femmes par rapport aux ressources naturelles est caractérisée par le faible pouvoir de décision et de contrôle sur ces ressources. Le domaine foncier est généralement propriété de la famille ; la forêt et les points d'eau sont sous l'autorité des hommes (chef de terre, responsables coutumiers).

Les relations de genre dans le secteur de la pêche reflètent la division traditionnelle du travail. Les femmes sont présentes au niveau de la transformation des produits halieutiques. Cependant, les aménagements portent surtout sur le développement et l'amélioration de la productivité et la conservation des écosystèmes aquatiques et occultent les aspects liés à la transformation et la conservation où interviennent le plus les femmes.

Le secteur faune connaît une redynamisation. La promotion du ranching et le renforcement du tourisme de vision a permis de développer le système de concession de zone de chasse à l'endroit

surtout des hommes. Ces efforts sont faits sans une analyse du genre et occultent le rôle important et les activités des femmes dans ce secteur : écoulement des produits de la faune, restauration.

L'analyse institutionnelle

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) qui est le cadre de concertation et de coordination de la politique environnementale a œuvré pour intégrer les questions liées au genre et développement (GED). Un poste de chargé de genre avait été créé pour accompagner les processus d'élaboration des programmes et stratégies de mise en œuvre des trois conventions de RIO (désertification, diversités biologiques et changements climatiques).

Les ONG et autres institutions de la société civile notamment les associations féminines ont fourni des efforts dans le secteur de l'environnement et ont complété l'action de l'Etat. Ces institutions ont contribué à l'introduction de l'approche genre et développement à travers des formations, des rencontres d'échanges.

Analyse des politiques, stratégies et plans d'action

Jusqu'en 1982, les politiques et projets exécutés au sein du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET) ne prenaient pas en compte la participation des femmes à la gestion des Ressources Naturelles.

Le projet « foyers améliorés » exécuté de 1982 à 1992 a été un des projets menés en direction des femmes. Son objectif principal était la réduction de la consommation du bois de feu et l'allègement des tâches des femmes pour la recherche du bois. Aujourd'hui, il est à noter l'abandon de ces foyers en milieu rural, la stratégie n'ayant pas associé les femmes à la conception de ces foyers.

Le programme de foresterie villageoise élaboré en 1991 prend mieux en compte la question du genre que la politique forestière nationale de 1998. Le genre n'est pas mentionné ni dans les objectifs ni dans la stratégie globale, ni dans les principes d'action mais seulement au niveau de l'opérationnalisation, dans les moyens de sa mise en œuvre.

La Conférence de RIO a marqué un tournant en matière d'approches dans le domaine de l'environnement avec l'élaboration des stratégies spécifiques pour les groupes vulnérables. Toutes les stratégies et plans d'actions élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de la génération de RIO, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, ont accordé une attention particulière à la participation des populations et à la prise en compte du genre.

La dimension genre a été intégrée aussi bien dans le processus d'élaboration des stratégies et plans d'action et au niveau du contenu de manière transversale et de manière spécifique à travers des volets pour les femmes et les autres acteurs spécifiques.

Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) validé en 2000 a impliqué les différents groupes d'acteurs. Son contenu accorde une attention particulière au genre. Le risque cependant, est de globaliser les problèmes des différents groupes appelés

«groupes sensibles » à savoir les femmes, les jeunes, les responsables coutumiers, les religieux. Ces différents acteurs ont chacun des rôles spécifiques, n'ont pas les mêmes positions et les mêmes contraintes et donc ont des besoins et intérêts particuliers et parfois antagonistes (les coutumiers et les femmes par exemple n'ont pas les mêmes visions de la gestion de la terre).

Tirant les leçons de l'élaboration du PAN/LCD, l'élaboration des stratégies des autres Conventions à savoir la Stratégie Nationale et le Plan d'action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique, la Communication nationale sur les Changements Climatiques ainsi que la Stratégie de mise en œuvre concertée des Trois Conventions (2000-2002) ont aussi mis un accent sur la prise en compte du genre, en ciblant les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques.

Il est difficile aujourd'hui d'évaluer ces différentes stratégies et plans d'actions étant donné qu'elles ne sont pas encore mises en œuvre.

Analyse des projets et programmes de développement rural selon le genre

Les différents projets de développement agricole étaient jusqu'en 1980 uniquement centrés sur l'exploitation familiale donc ne touchaient pas les femmes sur leurs petites exploitations. Les services de vulgarisation s'adressaient aux seuls chefs d'exploitation. Parallèlement, des programmes de promotion de la femme, d'animation féminine ou des volets féminins basés essentiellement sur les activités dites féminines (couture, tissage, soins des enfants, cuisine...) ont été développés.

Malgré l'implication des femmes dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles, les programmes se confinent à l'économie familiale.

La participation réelle des femmes à la planification des actions de développement a débuté seulement avec les approches participatives. Beaucoup d'efforts ont été consentis par les projets et programmes pour la participation des femmes à la prise de décision au niveau communautaire.

Depuis la conférence de Beijing, les partenaires du développement ont fait de l'approche genre une condition des projets et programmes qu'ils soutiennent. Sur le terrain, des efforts ont été consentis pour l'utilisation des approches participatives et du genre. Mais, l'approche appliquée le plus souvent relève plus de l'IFD que du GED. Les activités en faveur des femmes se limitent aux besoins pratiques et à leur rôle traditionnel et appuient les femmes comme un groupe cible à part, ne permettant pas d'améliorer l'équité dans les relations de genre.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN), plusieurs projets et programmes essaient d'intéresser les femmes aux actions entreprises à travers la réalisation d'activités spécifiques pour les femmes. Une étude «femmes et gestion des ressources naturelles au Burkina Faso » du CILSS en 2000 a montré l'insuffisance des stratégies développées par les intervenants en vue d'une pleine participation des femmes. Mais peu d'actions sont consacrées au renforcement du statut de la femme.

Enjeux de la prise en compte du GED dans le domaine de l'environnement

Au niveau du cadre institutionnel il faut :

- Œuvrer à la mise en place d'une cellule GED qui va regrouper les représentants des trois directions techniques (DGEF, DGE et DGACV), du CONED et le point focal GED qui sera permanent
- Mettre en place un mécanisme de concertation au niveau de la cellule afin d'assurer l'efficacité de son fonctionnement
- Renforcer les capacités du personnel à travers des formations opérationnelles en GED
- Réaliser des études approfondies sur la prise en compte du GED dans les projets en cours PAGEN, faune, etc. afin de formuler des recommandations pour la prise en compte du GED
- Elaborer et mettre en œuvre des outils GED de collecte d'information désagrégées par sexe
- Appuyer l'élaboration d'indicateurs GED sensible dans les programmes et projets de l'environnement.

3.1.2. Le Domaine de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Analyse genre du domaine

Les ressources humaines jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs de développement si elles sont au centre du processus de développement économique. Au Burkina Faso, le gouvernement a fait l'option de promouvoir une croissance économique tirée par l'emploi.

Tableau N° 1 Population active selon le groupe de professions, le milieu et le sexe (en pourcentage)

Professions	Urbaine		Rurale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture, élevage, pêche, forêt	36,9	53,8	97,9	97,3
Administration (cadres supérieurs)	3,6	1,1	0	0
Administration (cadres moyens)	3,8	3	0,3	0,1
Manœuvres, ouvriers	7,5	5,2	0,3	0,1
Commerce	13,3	24,5	0,6	1
Artisanat	16,4	4,3	0,4	1,2
Services domestiques, services divers	10,2	7,1	0,2	0,2
Autres	8,3	1,0	0,3	0,1

Source : Les femmes du Burkina Faso et la coopération néerlandaise - 1985-1995
Coopération au développement des Pays-Bas

Au Burkina Faso, le taux d'offre de travail est de 58, 4% ; ce taux est relativement élevé et dû à la forte participation des femmes Burkinabè au marché du travail, plus particulièrement en milieu rural.

L'Emploi est généralement défini comme le travail rémunéré ; ceci exclut d'emblée la plus grande partie du travail productif des femmes burkinabé déguisé en travail en travail familial non rémunéré, donc non capitalisé dans le temps de travail selon les définitions habituellement admises

.Pour être pertinente, l'analyse concernera non seulement le secteur moderne(formel), mais aussi le secteur informel qui constitue une part importante de l'économie du Burkina- Faso (32% du PIB entre 1990- 1992) ¹

¹ Rapport sur le développement humain durable- PNUD-Burkina Faso 1998

Au niveau du secteur moderne(formel)

Les statistiques de la fonction publique indiquent que le nombre de femmes reste peu élevé dans ce secteur (23,7%) avec une progression quantitative lente.

Tableau N°2 Evolution des pourcentages des agents de sexe féminin de la fonction publique de 1996 à 2002

Catégorie du personnel	1996	2000	2001	2002
Cadres supérieurs (catégorie A,P)	18,7 %	18,2 %	18,6 %	18,6 %
Cadre moyens (catégorie B)	25,2 %	25,4 %	25,2 %	25,2 %
Personnel d'appui (catégorie D,E)	24,6 %	28,6 %	28,3 %	28,3 %
Ensemble	22,7 %	23,9 %	23,7 %	23,7 %

Source : 4^e et 5^e rapports périodiques du Burkina Faso relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

La proportion de femmes baisse sensiblement à 18,6% quand il s'agit des cadres supérieurs ; les cadres moyens et les agents d'appui constituent respectivement 25,2 % et 28,3 % des effectifs féminins de la fonction publique. Il convient de signaler que c'est à ces niveaux que l'on retrouve les métiers traditionnellement réservés aux femmes comme l'éducation, la santé... La faible et la courte scolarisation des filles se reflètent¹ dans la sous représentation des femmes dans l'emploi moderne ! Et ce handicap ne leur permet pas d'occuper des emplois du secteur public en général et plus spécifiquement des emplois de haut niveau . La fonction publique burkinabé se caractérise par conséquent comme une structure masculine.

L'inégal accès à l'éducation limite les opportunités des femmes dans les domaines de l'emploi qualifié, du contrôle des ressources économiques ainsi que leur pouvoir de décision du point de vue tant politique que économique.

Dans le secteur privé, les effectifs de femmes sont encore plus faibles ; les données fournies par la Caisse Nationale de sécurité sociale (CNSS) indiquent qu'en 1998, 12200 femmes soit 17,43 % contre 57800 hommes, tous secteurs d'activités confondus étaient régulièrement déclarés à la caisse². Les employeurs du secteur privé préfèrent les hommes aux femmes ; ils justifient ces choix par d'une part la disponibilité des hommes et d'autres part les compétences plus pointues dont ils disposent.

Malgré des efforts consentis pour une plus grande participation des femmes dans l'emploi moderne, il faut constater la persistance des conditions socio-économiques précaires et les pesanteurs sociologiques³ qui constituent des blocages à cette participation, toute chose qui constitue un facteur de réduction de la croissance économique.

¹ Les statistiques sur les disparités hommes/femmes dans la scolarisation sont à consulter aux pages 39-40

2) Source : Des investissements pour des emplois aptes à réduire la pauvreté au Burkina Faso ; BI T/Quelques consultants/tes - 8 avril 2001. Ces données même si elles ne reflètent pas l'ensemble des travailleurs (euses), étant entendu que tous et toutes ne sont pas déclaré(e)s à la caisse, donnent néanmoins une idée de leur nombre

3) Les jeunes filles sont à priori éduquées pour leur rôle de mère, épouse ; les ressources financières de la famille sont consacrées d'abord à une scolarisation et à une formation professionnelle des garçons.

Les femmes sont par contre massivement présentes dans d'autres secteurs capitaux de l'économie comme l'agriculture¹, le secteur informel (commerce, artisanat...).

Au niveau du secteur informel :

Le secteur informel joue un rôle important dans l'insertion des femmes sur le marché du travail que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. 69% de l'emploi féminin se situe dans ce secteur.

Les activités du secteur informel sont en évolution constante notamment depuis l'amorce des processus d'ajustement structurel. En 1996, ce secteur employait 9 % de la population active contre 2 % pour le secteur formel. Le commerce, l'artisanat, les transformations agroalimentaires constituent d'une part les activités les plus importantes de ce secteur et d'autre part les activités où les femmes sont représentées en majorité ; c'est ainsi que sur 900000 personnes exerçant la profession d'artisans, 500000 sont des femmes²

En milieu urbain, les femmes s'investissent principalement dans la restauration, le petit commerce et l'artisanat ; Selon une enquête sur le secteur informel de l'alimentation dans la ville de Ouagadougou, 75% des travailleurs du secteur sont des femmes et les 25% d'hommes ont tendance à devenir des professionnels contrairement aux femmes qui ne cherchent pas à se professionnaliser³ pour diverses raisons dont celles citées plus haut.

Au niveau de la formation professionnelle :

La formation professionnelle se heurte aux mêmes difficultés que l'emploi que sont le faible niveau de scolarisation des femmes et des filles et le faible taux d'alphabétisation de la femme. Dans l'exercice de leur fonction, plusieurs acteurs restent insuffisamment formés ou encadrés ; selon la même enquête citée

plus haut, sur les personnes enquêtées, 12,9% ont bénéficié d'encadrement, formation pour améliorer la rentabilité de leurs unités économiques dont la majorité sont des hommes.

Analyse des politiques et stratégies

Le gouvernement du Burkina Faso a fait l'option de promouvoir une croissance économique tirée par l'emploi et de ce fait a affirmé une volonté politique en faveur de l'emploi. Des textes de lois qui favorisent l'accès sans discrimination à l'emploi ont été adoptés ;

¹ Environ 80 % des femmes reconnues économiquement actives travaillent dans l'agriculture¹

² Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté : cadre référentiel d'intervention des partenaires au développement du Burkina Faso : rapport 2000.

³ Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale. Rapport d'enquête sur le secteur informel de l'alimentation dans la ville de Ouagadougou.

En 1996, le ministère de l'emploi a organisé ses Etats généraux qui ont formulé les axes stratégiques de l'emploi comme suit :

1. La mise en place d'un système d'information sur le marché de travail ; 2. L'amélioration de la gestion du marché du travail par la mise en place d'un cadre juridique incitatif à la création d'emplois par les entreprises et au développement de l'emploi indépendant ; 3. La réalisation d'un plan de développement du niveau de qualification générale de la main d'œuvre nationale par le renforcement de l'offre nationale de formation ; 4. La mise en place d'un mécanisme de financement de l'emploi conciliant d'une part les contraintes des promoteurs, celles des entreprises (notamment les unités du secteur informel), et d'autre part les impératifs de performance des structures de financement ; 5. La mise en place d'un réseau d'assistance, d'appui conseil aux jeunes désireux de créer leur propre emploi¹.

Le Burkina Faso s'est doté en septembre 2001 d'un cadre stratégique de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, accompagné d'un plan d'action. L'un des axes prioritaires retenus réside dans la mise en place d'un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle. Cet axe a été retenu car le système actuel d'information sur l'emploi et la formation professionnelle se caractérise par :

- ❑ L'absence d'harmonisation des concepts sur l'emploi et la formation professionnelle
- ❑ L'insuffisance en quantité et en qualité des données disponibles dans ces domaines ; cette insuffisance est accentuée lorsqu'il s'agit de données désagrégées par sexe.
- ❑ L'absence d'un répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Un des axes également retenu est l'amélioration de l'accès au financement des entreprises et des promoteurs aux banques d'une part, accès aux autres structures de financement d'autre part. Il s'agit d'améliorer l'accès des femmes aux structures de financement pour la création /consolidation des emplois.
- ❑ Le dernier axe est celui de la conception et de la mise en œuvre des programmes de création directe d'emplois aptes à réduire la pauvreté.

L'analyse des politiques de façon générale montre une volonté politique de faire de l'emploi un des leviers importants de l'économie ; mais l'analyse selon le genre montre qu'il n'y a pas de prise en compte spécifique des inégalités hommes/femmes mais dans les stratégies toutes les catégories sont considérées notamment les jeunes et les femmes. Ce qui a tendance à perpétuer les inégalités hommes-femmes.

1) Plate forme pour la promotion de l'emploi au Burkina. Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale

Analyse juridique

En termes de lois, il existe une batterie de lois que le Burkina a ratifiées ou adoptées en matière d'emploi parmi lesquelles on peut citer :

- Les conventions internationales :
 - La déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen
 - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; A ce niveau l'article 11 exige des gouvernements qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi
- Les textes de lois nationales.
 - La constitution (1991, 2 juin); En son article 19, stipule que le droit au travail est reconnu et est égal pour tous ;
 - Le statut général de la fonction publique ;
 - Le code du travail, adopté en 1992,dans son article 1er interdit toute discrimination (toute distinction, exclusion, ou préférence) fondée sur la race, le sexe, la religion en matière d'emploi et de profession ;

Toutes ces lois ont pour objectifs d'assurer à tous hommes et femmes sans distinction une égalité de chances d'accès à l'emploi ; Dans leur application néanmoins il faut reconnaître que malgré les dispositifs institutionnels mis en place, les femmes font l'objet de discriminations notamment quand elles sont mariées, en grossesse ou en période d'allaitement ; Au niveau de la rétribution au Burkina c'est le principe d'égalité de salaire et de traitement pour des conditions égales de travail qui est reconnu de tous, mais pas toujours appliqué dans le secteur privé ; On peut néanmoins citer quelques pratiques discriminatoires telles que :

=> l'attribution systématique de l'allocation familiale au père même s'il est connu que les charges d'entretien des enfants reviennent généralement à la mère.

⇒ L'impôt unique sur le traitement et le salaire (IUTS) est plus lourd chez la femme car les charges prises en compte pour son calcul sont automatiquement imputées au mari.

Les femmes lésées dans leurs droits peuvent faire appel à l'inspection du travail ou aux juridictions en place, mais aucune juridiction spécifique où les femmes peuvent s'adresser n'existe, en plus, compte tenu de leur méconnaissance des textes, leur analphabétisme les maintiennent dans un silence qui perpétue ces injustices.

Analyse du cadre institutionnel

Des structures ont été créées pour veiller à la bonne application des textes relatifs à l'emploi et au règlement des conflits y relatifs.

- L'inspection du travail intervient dans le cadre du règlement de conflits liés à l'exercice d'une activité économique entre l'employeur(e) et l'employé(e) ;
- La caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et la caisse nationale de sécurité sociale s'occupent entre autres de la gestion des cotisations des travailleurs en exercice et le versement des allocations de ceux admis à la retraite. Tout en étant le plus

grand pourvoyeur d'emplois non agricoles(70 à 75 %), le secteur informel ne dispose pas de structure de couverture sociale formelle. Par conséquent la majorité des femmes exerçant dans ce secteur ne disposent d'aucune protection sociale. Il faut signaler néanmoins la création récente de mutuelles privées de santé prévues pour couvrir un certain nombre de risques uniquement. De plus, des textes de lois en préparation pour la création de mutuelles en faveur du monde rural, et du secteur informel seront bientôt soumis à l'adoption des députés.

D'autres structures veillent à la mise en œuvre et à la promotion de la politique de l'emploi de :

- L'Office National de la Promotion de l'emploi (1974) chargé principalement de l'application de la politique gouvernementale en matière d'emploi
- Le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) ; Créé en 1998, il appuie la création d'emplois, la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement des projets ;
- Le fonds d'appui au secteur informel (FASI) ; a vu le jour en 1998 avec des interventions sous forme de crédits au profit des opérateurs du secteur informel.

Le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) créée en 1990 avec pour mission de promouvoir l'accès des femmes au crédit.

A l'analyse, tous ces programmes et projets ont permis de financer des projets et de créer des emplois mais ils n'ont pas de stratégie affirmée de genre ; on peut retenir que le FAARF prévoit des crédits uniquement pour les femmes. Ces différentes structures touchent peu les plus pauvres et le milieu rural dont l'accès au crédit reste largement insuffisant.

Toutes ces structures comptent dans leurs objectifs celui de promouvoir la formation professionnelle. Le système de formation professionnelle se caractérise par la juxtaposition sans liens étroits de plusieurs structures qui relèvent du sous-système éducatif, des ministères techniques, du secteur moderne et du secteur informel. Il faut noter aussi qu'en terme de formation professionnelle, plusieurs ministères ont créé des structures de formation comme celui de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, la santé, l'éducation de base et de l'alphabétisation. En milieu rural où les femmes constituent le plus important de la main d'œuvre agricole, on constate une évolution certes insuffisante mais notable du pourcentage des femmes ayant pris part à des formations professionnelles dans le domaine agricole (20 à 30% en 1997).

Recommandations

L'accès des femmes à l'emploi et à de meilleures conditions de travail est un facteur favorable à une croissance économique suffisante et durable ; il s'avère donc indispensable de :

- ❑ Favoriser l'accès des femmes à l'emploi, à la formation, aux moyens financiers et matériels et à l'encadrement ;
- ❑ Promouvoir la recherche et l'utilisation de nouvelles technologies appropriées et accessibles aux femmes ;
- ❑ Adopter une politique de protection sociale élargie aux couches défavorisées, notamment les femmes ;
- ❑ Appuyer les initiatives de création de mutuelles de santé accessibles aux femmes ;
- ❑ Initier une recherche-action sur l'accès des femmes à la formation professionnelle qui devra déboucher sur un projet d'appui à la formation professionnelle des femmes.

3.1.3 Le Domaine du crédit

L'analyse portera notamment sur l'accès aux ressources financières (épargne-crédit) nécessaires à la réalisation et à l'amélioration des activités économiques génératrices de revenus.

Analyse genre du domaine

L'initiation d'activités économiques ou le développement de leurs activités nécessitent que les femmes puissent avoir accès au crédit.

Le Burkina dispose de plusieurs institutions financières qui proposent des services de crédits aux hommes comme aux femmes, mais dans les faits, les institutions financières classiques (banques commerciales)¹ présentent des conditions qui excluent la majeure partie de ceux qui en auraient le plus besoin (femmes, jeunes, paysans).

La difficulté d'accès aux financements est plus accentuée au niveau des femmes² pour les raisons suivantes :

- Environ 84,5 % des femmes sont analphabètes ; elles ne peuvent de ce fait pas répondre aux formalités administratives trop contraignantes des institutions financières ;
- Leur faible productivité et la faible rentabilité de leurs activités constituent des blocages pour la présentation de garanties indispensables à l'octroi de crédits ;
- En milieu rural, le crédit agricole est surtout destiné aux cultures de rente dont les producteurs (hommes chefs de ménages) offrent plus de garantie de solvabilité ;
- La modicité des sommes dont les femmes ont souvent besoin pour améliorer leurs activités constitue un facteur d'élimination pour le secteur bancaire dont le plancher est largement supérieur à leurs demandes ;
- Les femmes interviennent surtout dans le secteur informel (non agricole) dont le caractère instable des activités ne présente pas de garantie de solvabilité suffisante.

Selon les informations contenues dans le plan d'action du MPF (1998-2000), le crédit demeure un des besoins le plus exprimé par les femmes parce qu'il constitue la principale source de capital leur permettant d'exercer des activités génératrices de revenus.

¹)C'est la BACB qui a entrepris récemment d'initier le crédit « Linkage » à des conditions abordables pour les femmes des groupements villageois féminins

³) En 1992-93, les femmes bénéficiaires de crédit à la CNCA aujourd'hui BACB représentaient à peine 4,8 % contre 95,2 % d'hommes.

Analyse du cadre législatif

Les textes de lois qui réglementent les institutions d'épargne et de crédit ont été adoptés en 1993 par le conseil des ministres de l'UEMOA. Ces textes définissent les conditions d'exercice des systèmes financiers décentralisés ; c'est ainsi que les structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui sont régies par l'Ordonnance N° 59/94/ADP du 15 décembre 1994 et qui exercent leurs activités sur le territoire du Burkina doivent solliciter un agrément auprès du ministère chargé des finances ou une reconnaissance.

Les structures non constituées sous forme mutualiste ou coopérative sont exclues du champ d'application de la loi, mais peuvent signer une convention avec le ministère des finances dans les conditions fixées par décret (article 4).

En mars 1998, la BCEAO a, à travers des instructions, fait obligation aux Systèmes de Financements Décentralisés (SFD) de produire un rapport annuel d'activités et les états financiers approuvés selon des normes préétablies.

Sur 36 SFD exerçant leurs activités en 2002, 19 ont obtenu l'agrément ou signé la convention ; ils constituent 95 % de l'ensemble des points de service et 94 % du total des institutions de base 1.

Analyse du cadre institutionnel

L'octroi du crédit se fait à travers trois types de structures que sont :

- Les systèmes bancaires classiques
- Les structures de financement non formelles
- Les systèmes financiers décentralisés

L'analyse qui suit prend en compte uniquement les deux types de structures qui offrent les plus grandes capacités d'accès à la majorité des populations, notamment aux femmes. Au niveau des systèmes financiers décentralisés, il faut noter la prédominance de la fédération des caisses populaires du Burkina. Elle regroupe à elle seule 67% de la clientèle, mobilise 78% des dépôts et octroie 72% des prêts. Deux autres institutions (FAARF et PRODI A) enregistrent une percée sur le marché, elles ont distribué environ 2,3 milliards de crédits aux populations en 2000 contre 1,6 milliards en 1999.

Elles détiennent en 2000 respectivement 14,7% et 4,1% des parts de marché.²

¹ Source PASMEC - MRDM-BCEAO - Banque de données sur les SFD 2000- Burkina Faso

² Idem supra

Les structures de financement non formelles	Les systèmes financiers décentralisés
<p>Non régis par des statuts et règlement intérieur écrits mais fonctionnent sur la base de règles prudentielles et d'un code de conduite reconnus et acceptés de tous les adhérents. Ils ont comme objectif de mobiliser les ressources financières à travers l'épargne et le crédit pour augmenter leurs revenus</p>	<p>Régis par la loi 59/94/ADP du 15 décembre 1994 Les SFD regroupent les systèmes financiers coopératifs, les organisations ayant comme activité unique ou principale la distribution du crédit ainsi que des organisations pour lesquelles l'octroi de crédit est une activité nécessaire.</p>
<p>Ils ont une grande capacité de mobiliser des fonds auprès de leurs groupes (ceci constitue le garant de leur indépendance et de leur autonomie vis-à-vis des services financiers extérieurs Les cotisations constituent le levier de la confiance mutuelle entre cotisants qui gèrent ensemble leur épargne et veillent au remboursement régulier des crédits Les structures financières non formelles en dépit de l'absence de statistiques, occupent une place prééminente dans le milieu rural où ils constituent souvent l'unique répondant aux besoins des populations les plus démunies Ce sont des outils appropriés et particulièrement accessibles Un volume significatif d'épargne mobilisée et de crédit redistribué ; selon les institutions formelles, 60 % de l'épargne collectée proviendraient des zones rurales alors que 20 % y retourneront sous forme de crédit rural à travers des projets et programmes. Selon une enquête sur l'utilisation de l'épargne tontinière, 60 % de l'épargne tontinière sert pour les besoins domestiques, 39 % pour le financement de l'activité informelle et 54 % pour les besoins individuels</p>	<p>\$X%UNODDPRHCHGXPPEHVKLSIPLQCHGHOYLRQ</p>

transparents et de rendre compte de la population. 14,5% de la population etant en phase de transition, il est important de s'occuper de la scolarisation de la population. 6,7% des filles et 11,4% des garçons ont accès à l'éducation primaire.

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.

<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>DEVELOPPEMENT (GED)</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>GED</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>l'autonomie des femmes et à des inégalités entre femmes et hommes</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>et femmes</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>inégales qui empêchent le développement et la pleine participation des femmes</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>économique et durable</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>prises de décisions et du pouvoir entre hommes et femmes</p>
<p>Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.</p>	<p>pour répondre aux besoins à court terme des femmes et les hommes en vue de leurs intérêts à plus long terme</p>

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an. Le PIB par habitant est de 1 100 \$ par an.

1.1 L'évolution de l'approche au Burkina

Aux lendemains des indépendances, la dynamique s'est traduite par une quête d'émancipation des femmes et au plan méthodologique par l'apparition de projets spécifiques dans l'éducation, la santé et également par la réalisation d'études descriptives sur les femmes.

L'un des premiers projets est le projet d'égalité d'accès de la femme et de la jeune fille à l'éducation en 1967 UNESCO/Haute Volta.

Avec la naissance des associations féminines et le développement de la coopération avec les agences internationales, la volonté politique de prise en compte des femmes s'est accrue. Les actions se sont multipliées mais de manière disparate et isolée sans une réelle vision stratégique pour l'ensemble.

De l'émancipation de la femme, l'approche a évolué en terme de promotion de la femme. La différence avec l'émancipation était la prise en compte dans les préoccupations de la promotion économique des femmes. Cette approche est toujours en cours.

A l'avènement de la révolution en 1983, la dynamique de la prise en compte des femmes a été plus visible malgré les reproches faits à certaines actions taxées de spectaculaires ou de folkloriques. Des actions nouvelles et osées ont été initiées à l'échelle nationale. Aussi des barrières psychosocio-culturelles ont été levées surtout concernant :

- l'accès des femmes à des professions traditionnellement réservées aux hommes (chauffeurs, mécanicien, maçon, haut commissaires, Armée)
- le renforcement des associations à bases communautaires
- la parole donnée aux femmes sur la scène du débat politique
- la prise en compte des questions liées aux femmes sur le plan macro-économique
- l'amorce d'une mobilisation sociale autour de la question des femmes.

Suite à une consultation interministérielle et avec l'appui de l'UNIFEM, le gouvernement a tenu compte de la dimension femme dans l'élaboration du premier Plan Quinquennal de Développement Populaire (PQDP 1985-1990). Cependant cette approche a eu des limites du fait que les efforts de prise en compte des questions liées aux femmes n'ont pas pu s'insérer dans la dynamique du processus de planification réelle. Elle a engendré cependant l'élaboration de projets spécifiques hors plan de développement.

Des leçons et enseignements tirés de cette expérience ont conduit le gouvernement, l'UNIFEM et l'Ambassade Royale des Pays-Bas à conjuguer leurs efforts lors de l'élaboration du second plan de développement 1991-1995.

Cette deuxième stratégie d'intervention au niveau macro-économique a également rencontré des limites. Elle s'est aussi opérée en marge du processus de planification du Plan Quinquennal de Développement.

Des stratégies nationales et un plan d'action (1990-1995) ont été élaborées et adoptées par le Gouvernement. Ces documents ont constitué un cadre référentiel pour la prise en compte des questions liées aux femmes et à la mise en place d'un mécanisme de suivi. Une structure (cellule IFD) a été créée et rattachée au Ministère du Plan cadre de planification stratégique, par la suite, la cellule IFD a connu un dysfonctionnement.

L'approche intégration des femmes dans le développement (IFD) année 1975

Cette approche résulte du constat fait sur les maigres avancées obtenues par la mise en œuvre des approches «émancipation et promotion économique » des femmes.

Dans un secteur d'activité vital comme l'agriculture, des insuffisances ont été relevées quant à la non-prise en compte des femmes en tant qu'agents de développement.

Les projets dans le secteur agricole ont visé l'augmentation de la productivité ; L'encadrement et les équipements agricoles ont été orientés vers les hommes et ont aggravé la charge de travail des femmes (semis, récolte, transport des récoltes).

L'approche intégration des femmes a posé les préoccupations des femmes comme un problème isolé à résoudre sans le situer dans sa globalité, c'est-à-dire en terme relationnel et dynamique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche «intégration des femmes dans le développement » les actions promues ont porté sur l'amélioration du niveau économique, l'allègement des tâches, l'accès au crédit, le développement des activités génératrices de revenus. Pour ces stratégies, avec l'augmentation des ressources les femmes vont tirer des bénéfices pour elles-mêmes et leurs communautés. De multiples projets spécifiques d'activités génératrices de revenus, allègement des tâches, alphabétisation... ont vu le jour.

Les faiblesses de cette approche résident dans la non-prise en compte des femmes comme citoyennes c'est-à-dire le renforcement de leur participation dans les prises de décisions de la communauté et la non-prise en compte de la dimension mobilisation sociale pour la mise en œuvre du Plan d'Action.

La mise en œuvre des projets et programmes sous l'approche IFD, même si elle cadre avec les stratégies traditionnelles individuelles et collectives des femmes (se retrouver entre femmes pour agir /ou pour mener plusieurs activités pour s'en sortir) a connu des limites car elle a contribué à marginaliser et à ridiculiser la lutte pour la promotion des femmes. Cette approche est également toujours en cours.

Approche Femmes et Développement années 1985

Dans le cadre de cette approche, les femmes sont perçues comme des agents et des bénéficiaires du développement. Cette approche existait de manière concomitante à l'approche intégration des femmes au développement. Son objectif est d'assurer une plus grande visibilité des femmes dans le processus de développement. Elle préconise l'élimination des entraves à la forte représentation des femmes dans la vie économique, politique et sociale.

Genre et développement années 1990

A partir des années 1990, le genre a fait son apparition au Burkina Faso, par la Coopération Canadienne qui a organisé une formation des ONG(s) et crée un réseau (Genre et Développement). La dynamique à la suite de cette première initiative genre a pris de l'ampleur après Beijing se traduisant au niveau de l'Etat par la création du Ministère de la Promotion de la Femme en 1997. Sur le terrain, les ONG se mobilisent pour la vulgarisation du concept. Aujourd'hui, certains partenaires techniques et financiers du Burkina Faso en font une condition à leur financement.

L'évolution conceptuelle a engendré de multiples visions du genre sur la scène du développement. Cette diversité conceptuelle du genre se traduit par :

- Genre - Egalité entre les sexes
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Promotion de la femme
- Egalités des sexes
- Sexo-spécificité

Annexe II

Tableau des crédits en cours pour les principaux SFD ayant octroyé plus de 50.000.000 de F CFA de crédits au 31/12/2000

SFD	Type	Nombre de membres	Dont femmes %		Crédits en cours	% du total	Nombre de crédit en cours	Taux de remboursement en %
FCPB	Epargne/crédit	247.617	68.436	28	9.513.172.077	63,3	26.506	ND
Crédit M. URSEC	Epargne/crédit	14.374	4.447	31	673.245.141	4,5	12.675	68,8
MUFEDE	Epargne/crédit	13.793	11.490	83	162.318.297	1,1	ND	71,0
URCSONA	Epargne/crédit	4.277	1.263	30	139.343.170	0,9	824	98,0
FAARF	Crédit direct	109.754	10.964	100	1.993.879.184	13,3	6.419	91,6
PRODI A-AC	Crédit direct	1.525	925	61	463.416.430	3,1	ND	ND
ATN	Projet volet crédit	5.565	2.667	48	66.725.439	0,4	ND	ND
CDMRN	Projet volet crédit	4.944	2.448	50	25.861.395	0,2	1.140	57,0

FCPB : Fédération des Caisses Populaires du Burkina, couvre 31 régions sur 45
 Crédit M URSEC : Union Régionale des Regroupements des Sections d'Epargne et de Crédit
 MUFEDE : Mutualité Femmes et Développement du Burkina
 URCSONA : Union Régionale des Coopératives d'Epargne et Crédit du Sourou-Nayala
 FAAR : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes, couvre 37 régions sur 45
 PRODI A-AC : Promotion du Développement Industriel Artisanal et Agricole-Association Civile
 ATN : Association Tontine Nouna
 CDMRN : Comité de Développement du Monde Rural Nongtaaba

Annexe III - Analyse genre du domaine des droits juridiques

Au Burkina Faso, le problème qui se pose n'est pas tant l'absence des textes juridiques mais plutôt leur méconnaissance et leur non-application. En outre il existe une dualité de juridiction engendrée par la coexistence du droit moderne écrit et le droit traditionnel fondé sur les coutumes et les religions.

Pour réduire les inégalités liées au genre dans le domaine civique, familial et dans le monde du travail, des dispositions spécifiques de protection et de promotion de la femme ont été prises dans les cadres du code des personnes et de la famille ainsi que des codes particuliers (code du travail, code électoral, code pénal).

Ces différents instruments juridiques visent à éliminer les barrières féodales et patriarcales, les disparités socioculturelles (60 ethnies) et de jeter les bases d'une régulation des rapports sociaux hommes/femmes dans les différentes sphères de la vie sociale, économique et culturelle.

Particulièrement la mise en œuvre du code des personnes a enregistré des avancées significatives. Selon les données d'une étude réalisée en 2002, les statistiques indiquent un accroissement des saisines féminines à partir de 1991 où elles sont de 66,70 % contre 29,2 % chez les hommes. Cet écart est resté constant au cours des dix (10) années (1991-2001) (CROCFRP SUMH).

Cependant, il convient de relever les nombreuses difficultés que continuent de vivre les femmes quant à la jouissance de leurs droits fondamentaux. Les principales sont :

- La persistance de la dualité entre le droit moderne et le droit traditionnel fondé sur les coutumes et les religions (reconnu et respecté) ;
- Le statut social et la position de subordination de la femme dans l'organisation sociale à prédominance patriarcale (assujettissement juridique de la femme) ;
- Absence des pièces d'état civil, acte de naissance, carte d'identité (surtout en milieu rural). Lorsqu'elles en possèdent c'est l'homme qui les garde ;
- La méconnaissance par les femmes des différentes dispositions juridiques en leur faveur ;
- Le faible niveau d'instruction et d'alphabétisation de la grande majorité des femmes, aggravé par une absence de culture juridique ;
- Le manque de rigueur dans l'application des différents textes ;
- La peur des institutions judiciaires ;
- Le manque de temps dû à la surcharge de travail ;
- L'insuffisance de la vulgarisation et de la diffusion des textes notamment dans les langues nationales ;
- Les barrières socioculturelles peu favorables à l'épanouissement véritable de la femme (crainte des parents, de la communauté, de l'exclusion sociale) ;
- Le manque de confiance en soi ;
- Réticences des femmes à s'exprimer devant une juridiction masculine ;

¹ Enquêtes nationales dans huit (8) régions du Burkina Faso : étude sur les obstacles à l'accès des femmes aux services juridiques et judiciaires au Burkina Faso – GRI L/OBS qui vive.

Les difficultés économiques : coût d'accès aux services juridiques (frais de constitution des dossiers et de déplacement pour rejoindre les centres de juridiction, honoraires des avocats).

Le manque de confiance aux corps judiciaires qui sont considérés comme des foyers de corruption (les tribunaux sont perçus comme corrompus par 48% des enquêtés dans une étude réalisée par le REN-LAC en 2001).

Annexe IV: La Coopération Bi et Multilatérale

- On peut citer en guise d'exemples quelques organismes intervenant au sein de ce cadre, tels que :

La coopération néerlandaise :

Le concept Genre s'entend égalité entre les sexes, dans la perspective d'une société équitable.

La vision des Pays-Bas est sous-tendue par deux axes d'intervention :

- l'un basé sur le gender mainstreaming, devant veiller à ce que les effets des politiques et actions ne nuisent ni aux hommes ni aux femmes;
- l'autre basé sur l'amélioration de la position des femmes, allant dans le sens de l'amélioration de leur pouvoir et de leur participation à la définition des priorités de développement du pays.

La stratégie du Gender Budgeting, qui «consiste à rendre visibles dans les budgets, les montants réservés à l'amélioration de la situation des femmes et voir par la suite, si ces fonds contribuent effectivement à l'égalité entre les hommes et les femmes».

La coopération canadienne

Le contenu donné au concept Genre est l'égalité entre les sexes fondée sur le principe de la justice sociale pour un développement équitable et durable.

En guise de Stratégies :

L'ACDI fait du Genre une thématique transversale visant à favoriser la participation effective, égale et équitable des hommes et des femmes aux actions de développement, l'accès /contrôle aux ressources et bénéfices.

Des mesures particulières sont mises en oeuvre en vue de lever les contraintes handicapant la participation de la femme.

L'opérationnalisation de sa vision est assurée par une stratégie Genre en cours de conception. La participation à des actions concertées en vue de la création d'une synergie (ex : participation au cadre de concertation des PTF), le Renforcement des capacités de la société civile, le rôle de veille joué dans la prise en compte systématique du Genre dans les interventions financées (fait de la prise en compte du Genre une conditions de ses financements) constituent des actions de promotion du Genre.

Le PNUD

Le concept Genre invite à l'équité / parité entre Homme et Femme, pour une participation égale au développement ;

Cette perception du Genre est dictée par les principes de base du mandat du PNUD, qui prône une implication de toutes les catégories sociales pour un développement humain durable.

Des stratégies mises en oeuvre par le PNUD dans la promotion du Genre au Burkina, on retient :

- l'intégration systématique du Genre dans toutes ses interventions ;
- la mise en place d'un point focal Genre chargé de développer les capacités de L'institution en Genre, d'apprécier la teneur des actions à initier ;
- la participation à un réseau des points focaux Genre du système des nations unies, En vue de créer une synergie et favoriser la communication ;
- l'appui à la société civile (ex : mise en place des caucus Genre au niveau des associations Et ONG, autour de 3 thématiques : Accès des femmes aux SSB ;
- Information / formation et communication ; (Participation / contrôle).

L'UNFPA (FNUAP)

Le Concept prôné est celui de sexo-spécificité, égalité entre homme et femme : Le FNUAP s'intéresse aux questions concernant la situation des femmes et met l'accent sur l'élimination des inégalités entre la femme et l'homme, chacun devant assumer sur le même pied d'égalité ses fonctions de producteurs et de procréateur.

L'appui au renforcement du pouvoir des femmes et à l'amélioration de leur situation est adopté comme un objectif stratégique pour un développement durable.

Il apporte son soutien aux structures étatiques, et collabore avec la société civile.

L'UNICEF

Le concept Genre est entendu sous l'angle de non-discrimination entre les sexes, se traduisant par l'équité et l'égalité de chances, de droits humains pour une pleine participation de tous au développement.

Hommes et femmes, garçons et filles doivent bénéficier des mêmes chances d'accès aux services de bases.

Un accent particulier est mis sur les problèmes spécifiques de la santé des femmes, de leur

autonomie économique et des droits de l'enfant

Les stratégies définies passent par :

La mise en place d'un point focal Genre pour assurer : rôle de veille / plaidoyer pour une prise en compte du Genre dans les interventions, appui à la formation des partenaires en Genre, information - communication ;

L'appui aux structures étatiques et partenariat avec les acteurs de la société civile ;

L'adoption de l'éducation comme porte d'entrée en favorisant un accès paritaire fille / garçon en vue de baisser les disparités ;

L'adoption d'une démarche transversale, faisant de l'approche Genre une référence de base pour le plan cadre de coopération et l'analyse de la situation ;

La systématisation de la désagrégation des données statistiques par Genre.

La Banque Mondiale

Le Sommet Mondial de Beijing en 1995 a impulsé au niveau de la Banque Mondiale la précision de ses activités en faveur du genre et l'application des politiques de la Banque en matière de genre.

C'est en 1999 à l'occasion de la session spéciale de «beijing + 5 » que les stratégies pour promouvoir l'égalité de genre ont été formulées comme suit :

« La réforme des institutions pour établir des droits et des chances égales pour les hommes et les femmes ;

La mise en œuvre des politiques et des programmes pour le développement et la croissance soutenue ;

la Prise de mesures actives pour accroître le contrôle des femmes sur les ressources et augmenter leurs voix et leur place politique »¹

Par la suite et selon les directives et orientations données par le siège, dans toutes les opérations d'assistance de la Banque Mondiale au pays, la réduction des inégalités Hommes/Femmes doit être prise en compte ; il s'agit de travailler à réduire les inégalités liées à l'accès aux ressources, au pouvoir et à la formation.

Plusieurs actions ont été entreprises au niveau de la banque dans les différents secteurs comme l'éducation, la santé, l'énergie, le secteur privé, les infrastructures, la décentralisation rurale et le secteur rural.

Dans le domaine du développement rural, plusieurs projets sont appuyés par la Banque Mondiale comme le PNGT qui est un programme de développement local avec un appui aux instances locales de développement ; l'approche de la Banque Mondiale met l'accent sur la participation équilibrée homme/femme dans les différentes activités et structures mises en place comme les CVGT ; le PNDSA dont la phase I s'achève le 30 juin mais qui sera prolongée par la phase II. Un des aspects

¹ Ajustement, ... elles en parlent. La cause des femmes et les nouvelles orientations du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale. Le monde selon les femmes - octobre 2002

fondamentaux du programme c'est l'amélioration de l'accès des femmes aux services agricoles. Après l'expérience des BPAF, le PNDSA met l'accent sur un accès plus équitable des femmes à travers une participation voulue entre 25 à 30 % des femmes dans les groupes de travail. Au niveau de la recherche, ex. IRSAT, la recherche de technologies en faveur des femmes est encouragée.

Le projet de développement de l'irrigation privée exécutée par l'APIPAC, a pour objectif de développer des technologies d'irrigation à faible coût et d'appuyer à la transformation et la commercialisation des produits, domaine d'activités privilégié des femmes.

Un projet de mise en place des moyens de transport pour les femmes en milieu rural est encore en cours de finalisation. Par contre, le projet RPTS axé sur l'aménagement des réserves forestières par les communautés rurales notamment les femmes permet la formation des femmes au reboisement et à la coupe du bois.

Dans le domaine de l'éducation, la Banque Mondiale a financé plusieurs projets ; celui en cours est le PEDEB qui met l'accent notamment sur l'accès des jeunes filles à l'éducation en procédant au financement d'actions d'appui aux mères d'élèves filles et en accompagnant des actions de parents d'élèves.

Au niveau de la santé, il y a eu plusieurs actions dont le projet développement de la santé et nutrition clos depuis 4 ans. En cours dans le domaine de la santé, le projet de lutte contre le SIDA-PA - PMLS (Projet d'appui au programme multisectoriel contre le SIDA). Il s'agit pour la Banque Mondiale de s'assurer que les femmes qui sont les plus vulnérables et qui ne sont pas prises en compte pour les prises de décisions soient impliquées dans les actions de lutte. Ce projet compte plusieurs volets dont celui concernant la transmission mère-enfants et le volet des activités provinciales. Au niveau de ce dernier volet, l'approche consiste à accompagner les communautés locales à mettre en place des comités de prise en charge des actions de lutte où les femmes ont leur place. Les membres de ce comité sont formés sur le SIDA, le développement participatif, l'élaboration de micro-projets villageois et le suivi-évaluation. L'évaluation de ce volet a montré que dans cette expérience qui a vu l'implication de 12 autres provinces, la participation des femmes n'a pas été égale partout et elle est même très faible dans l'ensemble.

Le projet d'appui institutionnel au Ministère de la justice appuie l'association des femmes juristes dans la vulgarisation du droit et l'accès des femmes aux institutions juridiques.

De façon générale et dans tous les secteurs, la Banque Mondiale a initié des actions dont certaines sont en préparation, d'autres en cours. Elle se fait le devoir de réviser, amender ses projets, programmes, introduire des actions nouvelles pour prendre en compte le genre.

En termes financiers, il n'y a pas de montant spécifique ni de fonds spécial alloué au genre mais on peut retenir qu'environ 30 % du budget permet le financement d'actions en faveur des femmes.

Annexe V : La Société Civile

Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)

Collectif d'ONG nationales et internationales, le SPONG fait du Genre un de ses axes stratégiques, porteur de changement social pour un développement équitable et durable. De par sa composition (la plupart de ses membres font du Genre une préoccupation majeure), à travers sa position stratégique de structure partenaire de l'État et des bailleurs de fonds, il constitue un important maillon dans la promotion du Genre.

Il s'y déploie à travers des actions de formation de ses membres, par l'organisation des cadres d'information d'échange, des études, et par une représentation soutenue aux différents cadres de concertation qui lui donnent l'opportunité de plaider pour le positionnement de la société civile, notamment en sa frange féminine, dans le processus de développement.

Il abrite la Cellule Nationale de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile qui fait du Genre un des principaux axes d'appui ; des actions de formation / information, de concertation autour de cette thématique sont initiées.

La quête d'un meilleur positionnement des femmes au sein des organes de décision est concrétisée par le SPONG qui compte plusieurs femmes dans son CA, avec une femme à la présidence et une autre à la vice-présidence.

La coordination des ONG et Associations féminines COA / FEB

La COA / FEB prône le Genre axé sur les relations Homme / Femme. La sensibilité Genre de l'organisation se justifie par sa mission, la conviction de ses membres composés d'association et ONG oeuvrant en grande majorité pour l'amélioration des conditions et du statut de la femme.

Les stratégies définies par la COA / FEB reposent sur la formation de ses membres, la sensibilisation, le plaidoyer, la participation à des cadres de réflexion / ateliers qui lui offrent ainsi des opportunités de promouvoir le Genre.

Ainsi, la COA / FEB est membre de :

G O E P (Groupe Opérationnel des Etudes Prospectives) Burkina 2025

- Comité Bonne Gouvernance

C N R C des OSC (cellule Nationale de Renforcement des Capacités de Organisation de la Société Civile), mise en place en partenariat entre le PNUD, le ministère de l'Économie et du Développement et les Organisations de la Société Civile.

Elle participe également aux travaux du STP / PDES (secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social) ; elle a été impliquée de ce fait à la conception du CSLP participe à son processus de révision en cours.

Le Réseau de Communication d'Information et de Formation des femmes dans les ONG et Associations - Burkina Faso (RECI F / ONG-BF)

Il vise le renforcement de la position et au pouvoir de décision des femmes dans les ONG et associations, afin que les femmes soient davantage prises en compte, intégrées et reconnues à part entière dans la société.

Il se positionne de ce fait dans le Genre dans une perspective de changement dans les rapports entre l'homme et la femme.

Les stratégies mises en œuvre sont la formation, l'information et la communication.

L'opérationnalisation de ses stratégies passe par :

- l'organisation des sessions de formation, de conférences et de rencontres, la gestion d'un centre de documentation,
- l'édition d'un bulletin de liaison traduit en langues nationales,
- la conduite d'études sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles,
- la production d'outils éducatifs de communication et de sensibilisation par l'audiovisuel et le théâtre-forum,
- la production d'émission télévisuelle "parole de femmes" et d'émissions radiophoniques diffusées dans les provinces du pays, etc.

L'Union des Femmes Rurales Ouest Africaines et du Tchad (UFROAT),

est une structure régionale créée en 200 par des associations de femmes rurales et regroupant 9 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et le Tchad, sous l'égide du CESAO ; son antenne nationale du Burkina (UFROAT/Burkina) est née en mars 2001 et a pour but de renforcer les organisations paysannes notamment féminines.

Structure spécifique, composée et pilotée essentiellement par les femmes rurales, elle offre aux femmes rurales, celles pour qui on a toujours parlé, un cadre d'expression, de revendication et de renforcement mutuel à travers des rencontres internationales intitulées "Paroles des femmes rurales" organisées tous les deux ans.

Réseau Genre et Créativité en Afrique / Burkina Faso, en abrégé regeca / bf

Le regeca/bf est une association scientifique, apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif. Il a pour but fondamental de créer un cadre institutionnel de réflexion et de créativité afin d'influencer les politiques et programmes, et les acteurs du développement pour une meilleure prise en compte de la dimension Genre.

Il regroupe des chercheurs, des formateurs et des acteurs sur le terrain du développement, préoccupés à l'avènement d'une société plus équitable en Afrique, engagés à la remise en cause des valeurs rétrogrades pour un changement qualitatif des rapports hommes-femmes.

Il a mené de nombreuses activités de formation, d'information. Il ambitionne procéder à une relecture de l'approche Genre afin de l'adapter aux réalités locales. Mais il connaît une vie associative au ralenti que tentent de réveiller ses membres.

Le Groupe de suivi du genre(GS / Genre)

Dans le cadre de son programme de coopération 1997-2000 avec le Burkina Faso, le FNUAP a entrepris un processus de développement des capacités nationales en Genre / Population et développement.

Il a ainsi mis en place un groupe de travail, appelé Groupe de Suivi (GS) du Genre auquel a été assigné le mandat de contribuer à la visibilité et à l'intégration systématique et concertée de l'approche Genre dans l'action de développement.

Il regroupe des membres provenant des :

Ministères tels que ceux de l'économie et du développement, de l'Agriculture, de l'Action Sociale, de l'Enseignement Supérieur, de l'Education de Base, de l'Information et de Promotion de la Femme

La coopération multilatérale (FNUAP, le PNUD, L'UNICEF) et bilatérale (Canada, Danemark, Pays-Bas)

La société civile : collectifs et associations féminines, des organismes d'appui

Les missions assignées au GS se résument comme suit :

- assurer l'encadrement technique des personnes formées en Genre dans les différentes structures
- assurer la concertation multisectorielle en matière d'intervention pour l'égalité et l'équité de Genre
- Faciliter la mobilisation des ressources
- Contribuer à l'élaboration d'un cadre cohérent d'approche multisectorielle pour la promotion du Genre
- Offrir un cadre de réflexion prospective sur les questions de Genre

Ce groupe connaît actuellement un dysfonctionnement, malgré une tentative de relance initiée en novembre 2001.

Annexe VI : TERMES DE REFERENCE

I - Contexte

Depuis l'année 2000, le Burkina a inscrit la lutte contre la pauvreté au cœur de sa politique de développement. Le pays a élaboré, adopté et mis en œuvre un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CLSP) avec l'appui de plusieurs partenaires au développement dont la Banque Mondiale, qui soutient les efforts du gouvernement avec divers instruments : le PPTE, les aides budgétaires et les opérations d'investissement dans les principaux secteurs socio-économiques.

Les principaux axes du CLSP, qui a été formulé à travers un processus consultatif impliquant toutes les catégories d'acteurs politiques, administratifs, sociaux et économiques comporte les principaux axes suivants :

- 1) Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité,
- 2) Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base,
- 3) Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres,
- 4) Promouvoir une bonne gouvernance.

L'étude des caractéristiques et du profil de la pauvreté au Burkina a été un facteur clé pour déterminer les axes et actions prioritaires du CLSP pour la période 2000-2003.

Les femmes constituent 52 % de la population du Burkina Faso, et selon les données de l'enquête sur la pauvreté, elles constituaient 51,7 % des groupes extrêmement pauvres. Le CLSP prend en compte la situation et la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté, et inclut des actions dans les principaux axes et secteurs prioritaires pour y répondre.

Les problèmes d'accès des filles à l'éducation (34,60 %) de filles scolarisées contre 47,7 pour les garçons ; celui des femmes aux services de santé et leur grande vulnérabilité au VIH/SIDA, aux facteurs de production comme la terre, équipements, intrants et crédit (les femmes rurales ne tirent que 4,7 % de revenus de leurs activités, contre 32,4 % des emplois dans le privé formel, et 58,1 % dans l'informel) sont abordés aussi bien par le gouvernement ; la société civile (qui compte plusieurs associations et ONG spécialisées sur les problèmes de la femme) que les partenaires au développement.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs actions ont été initiées pour promouvoir le genre dans le développement. Ainsi des stratégies nationales pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement socio-économique, et plan d'action pour la période de 1991-95 ont été élaborés ; un département ministériel a été créé en 1997, un plan d'action 1998-2000 formulé et mis en œuvre. Ce plan a été évalué en avril 2002, et un autre est en préparation pour couvrir la période 2003-2007.

Des activités relatives au genre sont intégrées dans les opérations sectorielles financées par l'IDA.

Des progrès notables ont été réalisés dans la scolarisation des filles (le taux d'accès des filles à l'école primaire est passé de 21 % en 1990 à 35 % à ce jour), dans l'accès des femmes aux services de vulgarisation (la proportion des femmes parmi les producteurs touchés par la vulgarisation agricole a augmenté de près de 20 % au cours de cette même période), et dans la présence des femmes dans les structures politiques, administratives et économiques.

Mais les résultats et les impacts de toutes ces actions sont encore faibles.

Cela est dû essentiellement au fait que les stratégies et les actions engagées n'entrent pas dans une vision claire, non pas d'objectifs précis, et sont plutôt volontaristes, ponctuelles ou suscitées par les partenaires. En outre elles ne sont pas élaborées suivant un processus participatif impliquant les femmes et leurs associations propres, mais plus orientées et pilotées par les structures politico-administratives.

Pour prendre bien en compte la problématique du genre et développement dans l'actualisation ou la reformulation du CLSP, il apparaît opportun et nécessaire de procéder à une revue analytique, et de faire le point des politiques et programmes en cours afin de mieux intégrer et solutionner les problèmes d'iniquité liés au genre dans l'accès aux facilités et services sociaux, facteurs de production, de renforcement de capacité, et du pouvoir politique, économique et social. Cette analyse devrait servir de référence pour établir la priorité dans les actions de lutte contre la pauvreté.

Pour la Banque Mondiale les conclusions de l'étude qui seront partagées avec le gouvernement et les autres partenaires, seront pris en compte dans la stratégie d'assistance au pays, et permettront d'apporter un soutien approprié à travers les opérations sectorielles et les instruments d'appui budgétaire en cours ou futurs.

II - Objectifs

L'objectif de l'évaluation de la stratégie genre est de faire un examen synthétique des principaux problèmes du genre dans le pays. Elle vise à : (1) faire une analyse de la dimension genre dans tous les aspects et secteurs de développement du pays, (2) identifier les politiques et actions de genre pertinentes et importantes pour la réduction de la pauvreté, la croissance économique, le bien être humain et le développement durable, (3) intégrer lesdites politiques et actions dans le dialogue et le programme d'assistance au pays.

III- Substance de l'évaluation de la stratégie du genre

L'évaluation de la stratégie genre fait apparaître :

- (a) l'état des lieux ou le profil,
- Les différents rôles sociaux et économiques de la femme et de l'homme y compris leur participation dans le marché et l'économie familiale ;
 - Les disparités dans les facteurs de développement humain : formation, éducation, santé, nutrition ;
 - Les inégalités entre femmes et hommes dans la possibilité de participer dans les instances de décision pour le développement au niveau familial, local et national.

Les lois, institutions, normes et autres pratiques de la société qui favorisent (implicitement ou explicitement) à la discrimination ou à l'inégalité des genres.

- (b) Une représentation du contexte du pays, incluant les politiques, les priorités, les dispositions légales, réglementaires et les arrangements institutionnels pour réaliser les objectifs de genre et développement ;

Faire une revue des programmes et projets couvrant le genre et développement ;

- (c) Des suggestions de politiques et interventions opérationnelles prioritaires qui selon les analyses des points (a) et (b) seraient importantes pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, ces interventions pouvant concerner :
- Le dialogue politique et des consultations, l'élaboration de stratégies, des services de conseil et des partenaires ;
 - Un travail d'analyse, de stratégies et études sectorielles et régionales, et d'autres investigations pour combler le déficit de connaissance et d'information ;
 - Des activités de projet à réaliser sur le terrain, y compris les mesures définies pour améliorer l'intégration des problèmes du genre dans des opérations prioritaires identifiées.

IV- Tâches principales et produits :

- Faire une revue de la documentation (études, documents et rapports de projets, plan d'action) et des données sur le genre et développement aux Burkina Faso ;
- Faire des entretiens avec les acteurs principaux (ONG, associations, autorités publiques, responsables de projets, bailleurs de fonds, institutions financières) intervenant dans le domaine du genre, suivant un processus participatif ;
- Faire un document de synthèse (30 pages maxi, sans les annexes). Cette synthèse analytique se focalisera sur la subsistance décrites au chapitre III ;

- Organiser deux ateliers techniques avec (1) les principaux spécialistes et personnes ressources, (2) des responsables (5-7 personnes clés) du Ministère de la Promotion de la Femme, et les points focaux des départements ministériels, pour assurer que tous les aspects et les problèmes de la stratégie du genre sont couverts, éviter les duplications avec les analyses déjà faites, apporter une valeur ajoutée, identifier les déficits de connaissances et d'informations qui ont besoin d'être comblés, et commencer le processus en identifiant et en spécifiant les points d'entrée par lesquels les problèmes levés peuvent être abordés ; Une rencontre d'information et de concertation avec les spécialistes ou chargés du genre des bailleurs de fonds, sera organisée par le bureau de la Banque Mondiale.
- Organiser un atelier avec les responsables des principaux acteurs nationaux et partenaires ; ceci sera un forum pour discuter les principaux problèmes critiques du genre identifiés par les ateliers techniques, et pour définir et prioriser les actions à prendre pour intégrer ces problèmes dans les politiques et programmes d'assistance au pays ;
- Produire un document final (document de synthèse et annexes) dont le contenu est conforme au chapitre III.

V- CONSULTANTS :

L'analyse de la stratégie genre au Burkina, sera faite avec par une de trois consultants nationaux , sous la supervision directe de Ibrahim Nébié et Célestin Bado, et sous le contrôle de Jean Mazurelle et C. Mark Blakden.

L'équipe de consultants comprendra :

- Un spécialiste en socio-économie ayant une expérience confirmée dans les politiques, programmes et action en genre et développement ;
- Un économiste ou agro-économiste ayant une expérience dans l'étude et l'élaboration des politiques, programmes et projet liés au genre dans les secteurs productifs ou d'appui à la production ;
- Un spécialiste des secteurs sociaux : santé, SIDA, éducation ayant une expérience confirmée sur les problèmes liés au genre.

VI - TIME TABLE

TORs	jan/15/03
Sélection of consultants	jan/30/03
Outline of SCGA	feb/28/03
Technical workshop	mar/15/03
First draft	mar/30/03
Joint SCGA learning workshop	app/15/03
Final draft SCGA	may/15/03

VII - BUDGET

Principal (40 h/j x 120 \$)	4 800 \$
Secondaires (2 pers x 30 h/jx 100 \$)	6 000 \$
Technical workshop	3 000 \$
Leaning workshop	7 000 \$
Transportation	3 000 \$
Secretariat & micel	3 000 \$
Total	26 800 \$

Annexe VII : BIBLIOGRAPHIE

Plate-Forme pour la promotion de l'Emploi. Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale-Burkina Faso.

Code du travail ; un guide pratique pour employeur et employé-décembre 1992-Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale.

Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés- 1996-1997 ; Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Octobre 1998. BCEAO-BIT.

Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés- 1999-PA-SMEC ; MRDM-BCEAO.Burkina Faso ;

Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés-2000-PASMEC-MRDM-BCEAO. Burkina-Faso ;

Importance des caisses populaires dans le financement du développement local-Avril 2003-A.OUEDRAOGO-Centre d'innovation financière.

Etude prospective sur les systèmes de financement décentralisés non formels réalisés au Burkina Faso ; E. PARE- CESA0 ; mai 1999.

Genre et développement économique-Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation. Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement.

Ajustement,...elles en parlent. La cause des femmes et les nouvelles orientations du fonds monétaire international et de la Banque Mondiale. Octobre 2000 ; Le Monde selon les femmes, Entraide et Fraternité, Action Vibre Ensemble, Gresea.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté : Cadre érérentiel d'intervention des partenaires au développement du Burkina Faso-Rapport 2000-Coopération au développement-Mars 2003.

Rapport sur le développement humain durable-1998-BurkinaFaso-PNUD.

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté-Ministère de l'économie et des finances ; BurkinaFaso.

Etude-Bilan du plan d'action du ministère de la promotion de la femme 1998-2000 ; Société Africaine d'Etudes et Conseils-MPF- Mars 2002.

Rapport d'enquête sur le secteur informel de l'alimentation(SIA) dans la ville de Ouagadougou. A. KABORE , B.BALLO,G.NIKI EMA.Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale.

Quatrième et cinquième rapports périodiques du Burkina Faso relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les femmes burkinabè dans l'économie de marché en milieu urbain et en milieu rural ; rapport définitif. Février 2000 ;B. KADIO , B. NIGNAN ,C.SAGNON.Ministère de l'économie et des finances-CONAPO).

Genre et développement-Guide pratique-septembre 1991-Dr Lise Ostergaard.

- Ministère de la Promotion de le Femme / Première Assemblée Générale de la Commission Nationale de la Promotion de la Femme: Communication sur Genre et Développement, (septembre 2002);
- Ministère de la Promotion de le Femme / Assemblée Générale de la Commission Nationale de la Promotion de la Femme Sous-thème 2: Point des engagements internationaux au Burkina Faso en matière de promotion des droits de la femme (septembre 2002);
- Ministère de la Promotion de la Femme / Assemblée Générale de la Commission Nationale de la Promotion de la Femme, Sous- thème 1: Présentation synthétique de l'évaluation du Plan d'action 1998-2000 du MPF (septembre 2002);
- Ministère de la Promotion de le Femme. Document de décret portant organisation du MPF (septembre 2002)
- Zéneb TOURÉ: Communication sur Femmes et Décentralisation: La coopération Décentralisée, une perspective pour une meilleure promotion de la Femme (décembre 2002);
- Félicité Sawadogo: Synthèse des visions de l'approche Genre au niveau des PTF intervenant au Burkina (mars 2003);
- Marie Michelle OUEDRAOGO, Point Focal Genre / UNICEF: Guides pour analyser les politiques, stratégies et directives, pour la prise en compte de l'approche Genre;
- Zéneb TOURÉ et Moustapha YACOUBA: Étude sur la prise en compte du Genre dans les PDRI (Août 2000);
- Rapport de synthèse des travaux du premier CASEM 2001 du MASSN (Août 2001)
- Genre et changement organisationnel ?
- Profil sommaire des disparités Hommes / femmes- Burkina Faso?????
- Conseil Économique et Social (CES): Document de présentation du Conseil Économique et Social;
- Conseil Économique et Social (CES): Document de projet de création d'un Fonds National de Lutte Contre la Pauvreté (F.N.L.C.P), Août 2002;
- Conseil Économique et Social (CES): Plan d'action 2002-2006

BIBLIOGRAPHIE suite

- Analyse des politiques, stratégies et directives, pour la prise en compte de l'approche Genre dans les agences des Nations Unies : le cas du Burkina Faso : Idrissa Ouédraogo ;
- Burkina Faso : Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté : Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Etude sur la prise en compte du genre dans le processus de développement Local (PDRI /HKM) : Moustapha YACOUBA, Zéneb TOURE , août 2000 ;
- Etude sur l'accès des productrices aux services agricoles (Etude de la Banque Mondiale) : Denise YAMEOGO, Août 1998 ;
- Etude sur les activités rémunératrices des femmes de Ouahigouya et leur promotion ;
- Genre et Développement Economique (Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation) : Rapport Banque Mondiale, 2002 ;
- Groupe Africain à l'OMC : Proposition conjointe concernant les négociations sur l'agriculture : Organisation Mondiale du Commerce - Comité de l'Agriculture, mars 2001
- Guides pour analyser les politiques, stratégies et directives, pour la prise en compte de l'approche Genre dans leur propre travail : UNICEF/ Ouagadougou , Marie Michelle Ouédraogo ;
- Kishi Beiga : Une expérience de Gestion alternative des conflits fonciers dans le Sahel burkinabé : Ministère de l'Environnement et de l'Eau -SP/CONAGESSE et le Programme Sahel Burkinabé, décembre 1999 ;
- La Parole aux Femmes Rurales : CESA0, Rapport Mars 1996 ;
- L'Egalité Hommes-Femmes dans le développement Municipal : Lignes directrices visant à favoriser la participation des femmes aux activités du programme des partenariats : Fédération Canadienne des Municipalités, mai 1996 ;
- Les femmes au parlement : Au-delà du nombre : International Institute for Democracy and electoral assistance (IDEA) ;
- Les femmes du Burkina Faso et la Coopération Néerlandaise 1985-1995 : Coopération au Développement des Pays Bas, Rapport d'évaluation 1997 ;
- Loi N°014/99/AN portant réglementation des Sociétés, Coopératives et groupements au Burkina Faso ;
- Note stratégique sur la mise en œuvre de l'approche Genre et développement dans les politiques sectorielles agricoles : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), Mars 2003 ;
- Pauvreté et Développement, décembre 1999 ;
- Position conjointe des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans les négociations sur l'Agriculture : Organisation Mondiale du Commerce - Comité de l'Agriculture, septembre 2002 ;
- Pour l'environnement et le Développement Durable : « Notre Environnement » , Décembre 2002 ;
- Plan Cadre des Opérations du Programme de Coopération 2001-2005 : Gouvernement du Burkina Faso - UNI CEF, Novembre 2000 ;
- Projet de Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), Août 2001 ;

- Proposition du Burkina Faso sur les négociation sur l'Agriculture : Organisation Mondiale du Commerce - Comité de l'Agriculture, mai 2001 ;
- Rapport Sectoriel : Femmes, Agriculture et Développement Rural au Burkina Faso : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, août 1994 ;
- Recueil des meilleures pratiques des partenaires DIMITRA en information et communication : Projet DIMITRA, Mai 2003 ;
- Renforcement des Capacités Techniques des Femmes Leaders en Politique : Projet Droits et Citoyenneté des Femmes en Afrique Francophones-CECI /DCF, 2001 ;
- Rôle des femmes dans la promotion du petit élevage ;
- Situation des femmes, des enfants et des adolescents en 1996 au Burkina Faso : Célestine SOME, Tinga SI NARE ;
- Situation statistique des Organisations Paysannes agréées au 31 décembre 2001 : Direction de la Promotion Coopérative et de la Législation Rurale (DPCLR), décembre 2001 ;
- Statistique sur l'Indicateur socio-économiques sur les conditions de vie des population au Burkina Faso ;
- Stratégies Nationales et Plan d'Action 1991-1995 pour le Renforcement du rôle des Femmes dans le processus de développement au Burkina Faso : Ministère des Finances et du Plan, Secrétariat d'Etat au Plan, Décembre 1991 ;
- Textes portant Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso de la loi N° 014/96/ADP du 23 mai 96 ; Novembre 1998 ;
- Une ville à la mesure des femmes : Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes : Fédération Canadienne des Municipalités.